

JOSEPH-CLÉMENT DE BAVIÈRE PRINCE-ÉVÊQUE DE LIÈGE (1671-1723)

Après le livre remarquable de Bruno DEMOULIN, *Politique et croyances religieuses d'un évêque et prince de Liège, Joseph-Clément de Bavière (1694-1723)*, Société des Bibliophiles de Liège, Liège, 1983, 407 pp., on aurait pu croire que toute recherche sur ce singulier évêque cesserait. Cependant, il m'a semblé qu'il y reste deux points qui devraient être davantage mis en lumière: ses présences à la cour de France et son anti-jansénisme.

I. SES PRÉSENCES À LA COUR DE FRANCE

En parcourant la riche bibliographie et n'y rencontrant pas les *Mémoires* de duc de Saint-Simon¹, cette mauvaise langue, j'ai voulu consulter ces derniers. Mais aussitôt, j'ai constaté combien, dans les éditions courantes, faute d'index approprié, il est difficile de trouver les textes qui se rapportent à notre héros; je les présenterai ici, accompagnés de quelques notes introductoires et explicatives.

Il s'agira donc des présences successives à Paris-Versailles des deux frères électeurs que Saint-Simon désigne par 'électeur de Bavière' (Maximilien-Emmanuel) et 'électeur de Cologne' (Joseph-Clément)².

En effet, ces deux frères inséparables, du moins quant à leurs intérêts familiaux, paraissaient même quelquefois ensemble à Paris, à Versail-

¹ Les *Mémoires* de SAINT-SIMON sont abondamment cités par L. JADIN dans son important ouvrage: *L'Europe au début du XVIII^e siècle. Correspondance du baron Karg de Bebenbourg, chancelier du prince-évêque de Liège, Joseph-Clément de Bavière*, 2 vol., Bruxelles, 1968; mais ils n'y servent qu'à identifier les personnages mentionnés dans cette correspondance.

² Sur ces deux frères — l'aîné Maximilien-Marie-Emmanuel, militaire renommé dans sa jeunesse, gouverneur général de Charles II à Bruxelles (1692-1706), et le cadet, Joseph-Clément — il existe une abondante littérature; toutefois, il suffira de renvoyer ici à Demoulin et à Jadin.

les et dans les environs. Ils y étaient amenés d'abord par leurs liens de parenté. Appartenant à une haute famille de vieille souche, ils avaient des affinités avec les cours européennes, spécialement avec celle de France³. Par exemple, leur soeur Marie-Anne-Christine (1660-1690) fut l'épouse du Grand Dauphin, ce "fils et père de rois, jamais roi", la mère des ducs de Bourgogne, d'Anjou (devenu Philippe V d'Espagne) et de Berry, la grand-mère du futur Louis XV et, par conséquent, apparentée aux nombreux Bourbons légitimes et légitimés. De plus, par leur mère Adélaïde-Henriette de Savoie (1636-1679), ils furent arrière-cousins de cette Marie-Adélaïde de Savoie, l'épouse du duc de Bourgogne, le petit dauphin. À bon droit, en 1706, lors de leur première présence à Versailles, Louis XIV pouvait les accueillir et les mettre à l'aise, en leur disant "vous êtes en famille".

Cependant, ces deux électeurs avaient d'autres raisons pour faire des apparitions à Paris et à Versailles. Ils étaient bavaïois; leurs terres appartenant à l'Empire, ils avaient des liens stricts avec les Habsbourg. Maximilien-Emmanuel avait même épousé une fille de l'empereur Léopold I, Marie-Antoinette (1669-1692). Il était entré au service de Charles II d'Espagne, comme gouverneur général à Bruxelles (1692-1701), avec l'espoir bientôt déçu que son fils (qui mourra en 1699 à l'âge de deux ans) hériterait les Pays-Bas espagnols.

Au début des guerres de succession d'Espagne, poussés par les circonstances, les deux électeurs abandonnent le parti de l'empereur, pour embrasser celui de Louis XIV, plus prometteur. Cette défection leur coûtera cher, ce vieux roi n'étant plus vainqueur comme autrefois. Ils doivent quitter leurs châteaux et leurs terres, chercher asile dans le nord de la France et y vivre de la générosité de Louis XIV. De son côté, le Pape Clément XI, se sentant plus fort devant les électeurs réduits à l'impuissance, devient intransigeant à l'égard du prince-évêque qui depuis vingt ans, tarde à se mettre en règle avec le droit canon et les décrets de Trente. Dorénavant les dispenses romaines ne se prolongeront plus; Joseph-Clément se voit placé devant le choix: le sacre ou l'abdication. Cette alternative concerne aussi d'autres personnes, e.a. Louis XIV, qui craint de voir à Cologne et à Liège un successeur moins vassal; l'électeur aîné, qui veut conserver les sièges de Cologne et de Liège comme des apanages héréditaires de la Maison de Bavière; même Madame Fugger, l'amie de Joseph-Clément, se voyant évincée par une cafetière, désormais pleine de rancune, le pousse au sacre. Se connaissant, l'évêque sombre dans l'indécision. Sa seule échappatoire est une tantième nouvelle dispense romaine. C'est vrai, des excuses il n'en a plus guère. En tout cas, il ne peut plus faire valoir

³ Ch. HAEUTLE, *Genealogie des erlauchten Stammhauses Wittelsbach*, Wien, 1870.

l'argument qu'éventuellement, son unique frère restant sans descendants, il devra s'occuper de la survivance de la famille bavaroiſe; remarié, ce frère eſt devenu père d'une nombreuſe progéniture⁴. Néanmoins, Joſeph-Clément oſe recourir encore une fois au pape. Au début de mai 1705, il délègue ſon chancelier Karg à Verſailles, pour obtenir l'appui royal à la cour romaine⁵. Et en effet, le 28 août ſuivant, le pape donne un délai valable pour l'année 1706, mais fait remarquer explicitement que ce ſera désormais le tout dernier; à l'avenir, ſans pardon, ce ſera le ſacre ou l'abdication!

Joſeph-Clément retombe donc dans l'indétermination. Il eſt vrai que, depuis ſon arrivée à Lille en 1704, il ſubit l'influence religieuſe de Fénelon, le fameux archevêque de Cambrai⁶. Il ſ'eſt engagé déjà dans la voie du ſacerdoce. Du 1^{er} août au 7 août 1706, il fait dans l'abbaye de Looz, ſous la direction de Fénelon, une retraite dont ſes notes attesteſt le ſérieux. Le 8 août, au ſoir du dernier jour, il écrit:

"Pour finir, Consummatum eſt. Oui, j'ai terminé mes joies mondaines, et je me prive ſeulement d'un temps perdu et du motif de ma contrition; cependant je tremble de devoir renoncer à Elle pour toujours par l'ordination. Oh Dieu, regardez ma peine. Si vous ne m'aidez pas, je ſuis perdu. Mais auſſi lourd que cela me devienne, je me donne à Vous dans la confiance que dans vos mains mon âme ne ſera pas perdue. Domine laborem et dolorem meum considera. Omnia ad maiorem Dei gloriam"⁷.

Devant ces ſentiments de contrition, Fénelon ne perd pas de temps. Aussitôt il confère au pénitent les ordres mineurs, et le 15 août même le ſous-diaconat, qui devrait être ſuivi ſans tarder des autres ordres majeurs et du ſacre.

Mais une crise intervient ou plutôt eſt déjà intervenue, car dès le 12 août, l'ordinand écrit à ſon frère, le priant "de ne pas divulguer ſon

⁴ De la Polonoise Thérèſe-Cunégonde Sobieſka (qu'il épouſa en 1695), Maximilien-Emmanuel eut même dix enfants, dont un empereur (Charles VII, concurrent de Marie-Thérèſe), et trois évêques (de Munſter, de Cologne et de Liège). Cf. HAEUTLE, *Genealogie*, 74-80.

⁵ JADIN, I, LVIII-LIV. En ce moment-là, Joſeph-Clément venait d'apprendre que Louis XIV, voulant le ſacre, "avait reproché méchamment et en termes violents à la comteſſe Fugger d'être la cauſe des hésitations de l'électeur à entrer dans la vie ſacerdotale. Il pouvait prouver par des lettres qu'elle n'était pour rien dans cette ſituation"; l.c. En effet, la Lilloiſe avait remplacé la comteſſe, et par rancune, celle-ci le pouſſait au ſacre.

⁶ Voir R. BRAGARD, *Fénelon, Joſeph-Clément de Bavière et le janiſénisme à Liège*, dans *Revue d'hiſtoire eccléſiaſtique*, 43 (1948), 473-494; cfr. DEMOULIN et JADIN, *passim*.

⁷ M. BRAUBACH, *Gewissenskämpfe eines geiſtlichen Fürſten der Barockzeit*, dans *Bonner Zeiſchrift für Theologie und Seelsorge*, 6 (1929), 244-248.

état, car il craint la réaction de Fénelon"⁸. De quel état s'agit-il? Madame de Ruysbeck est à nouveau enceinte⁹. Naturellement elle aussi passe par une crise devant l'influence et l'entreprise de Fénelon. Sa crise se communique au frère, à l'ordonnant, à l'ordinand. Elle conduit même à un voyage à Paris.

Le premier voyage à Paris (1706)

Au moment le plus déprimant de sa vie, le prince-évêque reçoit un conseil appréciable de la part de Gaetano Bonomo, confesseur de Maximilien-Emmanuel¹⁰. Ce jésuite avisé, voulant sans doute, en vue du sacerdoce, écarter l'évêque de sa maîtresse lilloise, exploite le caractère théâtral de l'intéressé. Pourquoi l'évêque en transe ne se rendrait-il pas à Rome pour soumettre son cas de conscience particulier au pape en personne? Certainement, le bon pape Clément XI le recevra volontiers, lui donnera le meilleur des conseils, et éventuellement il sera même heureux de lui conférer personnellement, soit à Rome, soit au sanctuaire marial de Lorette, le sacre et — pourquoi pas — le chapeau cardinalice¹¹. Vu son caractère porté au théâtral, Joseph-Clément mord dans l'appât. Il aimerait bien apparaître, aux grandes cérémonies, de rouge vêtu et portant une haute mitre qui relèverait sa stature et cacherait sa (ou ses) bosse(s). Aux frais de Louis XIV¹², il prendra donc des "vacances romaines". Il partira avec une suite nombreuse, s'arrêtera à Paris, à Versailles, à Fontainebleau; il passera par Venise, visitera à Florence sa soeur, l'épouse de Ferdinand de Médicis; il arrivera à Rome au début de novembre, où, selon l'avis du pape, il recevra soit un nouveau délai, soit le sacre et le chapeau cardinalice. Au retour il ne manquera pas de passer par Lorette¹³.

Ainsi, le 12 septembre 1706, un mois après le sous-diaconat, il quitte Lille, son fils et la Lilloise enceinte. Entouré de 18 compagnons¹⁴,

⁸ DEMOULIN, 161, n.1.

⁹ Cette fille, Constance-Joseph, sera baptisée à Lille le 7 janvier 1707; DEMOULIN, 149.

¹⁰ DEMOULIN, 148-149 et passim.

¹¹ C'était le P. Gaetano Bonomo, jésuite bavarois, confesseur de Maximilien-Emmanuel à Bruxelles, qui, sûr de son fait, fit miroiter le cardinalat. Cf. JADIN, I, p. XVI. Mais le pape aussi "souhaitait coiffer du chapeau cardinalice la noble tête du Wittelsbach"; DEMOULIN, 151.

¹² D'après DEMOULIN (p. 162), il demandera à Louis XIV 50.000 écus et les recevra. En réalité, il désirait 100.000 écus; *ibid.*, 152.

¹³ Joseph-Clément portait une dévotion particulière à Notre-Dame de Lorette; DEMOULIN 149.

¹⁴ Du moins une suite si nombreuse avait été prévue; DEMOULIN, 162.

il fait le voyage à Paris en trois jours. Indisposé durant le voyage, le chancelier Karg n'arrive que le 18¹⁵ et deux jours plus tard, il presse son correspondant romain, le cardinal Paolucci, secrétaire d'Etat, "de faire toutes les démarches pour que Joseph-Clément puisse recevoir le sacre du pape vers la Noël et éventuellement aussi l'honneur du cardinalat"¹⁶. Pousser jusqu'à Rome, reste donc toujours dans les intentions. Laissons la parole à Saint-Simon:

"La fantaisie avait pris à l'électeur de Cologne d'aller voyager à Rome. Il n'avait plus d'États à lui où se tenir; il aimait mieux se promener que le séjour de nos villes de Flandres; il arriva donc à Paris au milieu de septembre; tout à fait incognito, et logea chez son envoyé¹⁷. Dix ou douze jours après, il alla dîner chez Torcy¹⁸ à Versailles, puis attendre l'heure de son audience dans l'appartement de M. le comte de Toulouse¹⁹. Il ne voulut point être accompagné de l'introduit des ambassadeurs. Torcy le mena dans le cabinet du Roi par les derrières, suivi des trois ou quatre de sa suite les plus principaux. Les courtisans ayant les entrées, qui voulurent, étaient dans le cabinet avec Monseigneur²⁰ et Messieurs ses fils²¹. Le Roi, toujours debout et découvert, le reçut avec toutes les grâces imaginables et, en lui nommant ces trois princes, ajouta: 'Voilà votre beau-frère, vos neveux, et moi, qui suis votre proche parent; vous êtes ici dans votre famille'²². Après un peu de conversation, il le mena par la galerie chez Mme la duchesse de Bourgogne²³, qui le reçut debout, et qu'il ne salua point à cause de la présence du Roi, devant qui elle ne

¹⁵ JADIN, I, 73.

¹⁶ JADIN, I, p. XLIII. Entre-temps Karg se démenait secrètement à Paris pour faire échouer le voyage romain; DEMOULIN, 164.

¹⁷ De 1701 à 1714, Maximilien-Emmanuel Simeoni fut à Paris l'envoyé du prince-évêque; JADIN, II, 1334.

¹⁸ J.B. de Colbert, marquis de Torcy (1665-1746), neveu du grand Colbert, exerça de hautes fonctions auprès de Louis XIV. Cf. Michel ANTOINE, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV*, Paris, 1978, 72-73.

¹⁹ Louis-Alexandre, comte de Toulouse, fut le fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, plus tard amiral de France.

²⁰ Il s'agit du Grand Dauphin, époux de feu la soeur des deux électeurs.

²¹ Ses fils étaient Louis de Bourgogne qui mourra en 1712; Philippe d'Anjou qui devint roi d'Espagne en 1700; et Charles, duc de Berry, qui mourra en 1714.

²² Le 28 septembre 1706, Karg écrit à Paolucci: "Mon patron a été avant-hier à Versailles où il a vu le roi et toute la famille royale, visite qui a causé une satisfaction mutuelle"; JADIN, I, 76. Passant de la politique au voyage à Rome, le roi semble avoir parlé aussi de "sa" bulle *Vineam Domini*, que sur ses prières, Clément XI avait donnée le 15 juillet 1705 et que Joseph-Clément venait de publier le 4 septembre suivant à Liège; DEMOULIN, 152-153. À cette occasion, Louis XIV, qui naturellement ignorait complètement la théologie, avait "complimenté Joseph-Clément sur ses connaissances théologiques" (ibid. 164), d'après le proverbe romain peu respectueux "asinus asinum friquat". Sur cette bulle, voir L. CEYSSENS, *La bulle "Vineam Domini" (1705) et le jansénisme français*, dans *Antonianum*, 64 (1989), 388-430.

²³ Il s'agit de Marie-Adélaïde de Savoie, arrière-nièce des électeurs.

baise personne. Il fut ensuite chez Madame²⁴, qui s'avança au-devant de lui dans sa chambre; elle le baisa, et causa fort longtemps avec lui en allemand. Il vit après Mme la duchesse d'Orléans²⁵ dans son lit, qui le baisa; la visite fut courte. Il ne s'assit nulle part. De là il alla faire un tour dans les jardins, et partit de chez Torcy pour s'en retourner à Paris. Huit jours après, il vint de Paris entendre la messe du Roi dans une autre travée de la tribune, et le vit après, seul, dans son cabinet avant le Conseil. Il se promena dans les jardins jusqu'au dîner chez Torcy. Il vit ensuite Mme la duchesse de Bourgogne, qui était au lit; Mgr le duc de Bourgogne s'y trouva et, contre l'ordinaire de ces sortes de visites, la conversation fut vive et soutenue, toujours debout l'un et l'autre. Peu de jours après, il vit encore le Roi dans son cabinet, se promena dans les jardins, s'amusa dans le cabinet des Médailles, dîna chez M. de Beauvillier²⁶, et s'en retourna à Paris. La semaine suivante, il revint voir le Roi dans son cabinet avant le Conseil. Le maréchal de Boufflers lui donna à dîner, d'où il alla chez Mme la duchesse de Bourgogne, et y eut une longue conférence avec Mgr le duc de Bourgogne, debout, en un coin de la chambre. Avant de retourner à Paris, il fut voir M. le duc de Berry. De ce voyage, il changea son dessein d'aller à Rome où, pour son rang avec les cardinaux, et pour sa personne dans la situation où il était avec l'Empereur et nos troupes hors d'Italie, au corps de Médavy²⁷ près, il n'aurait pu être que fort indécement. Le Roi lui prêta pour une nuit l'appartement du duc de Gramont²⁸, qui était à Bayonne. Torcy, chez qui il avait dîné à Paris, le mena voir Trianon et lui donna à souper à Versailles, puis le mena par le petit degré droit dans le cabinet du Roi, où il le trouva sortant de table avec ce qui, de sa famille, y était à ces heures-là, privance qui n'avait jamais encore été accordée à personne, et dont il fut fort touché. Le Roi lui dit qu'il voulait qu'il le vit au milieu de sa famille, où il n'était point étranger, et dans son particulier. Il avait à son cou une croix de diamants très belle, pendue à un ruban couleur de feu, qu'avant le souper Torcy lui avait présentée de la part du Roi. Il prétendait pouvoir porter l'habit des cardinaux comme archicancelier de l'Empire pour l'Allemagne. Il était vêtu de court, en noir, souvent avec une calotte rouge, quelquefois noire; les bas variaient de même. Il était blond, avec une fort grosse perruque et assez longue, cruellement laid, fort bossu par derrière, un peu par devant, mais point du tout embarrassé de sa personne ni de son discours. Il prit tout à fait bien avec le Roi qui, le lendemain, le vit en particulier après la messe. Après, il suivit le Roi à la chasse. L'Électeur était dans une calèche avec un de sa suite, le premier écuyer et Torcy. Il retomba après à Marly, où il prit congé du Roi pour retourner en Flandres. Il alla voir l'Électeur de Bavière à

²⁴ Il s'agit d'Henriette-Charlotte de Bavière, seconde épouse de Philippe d'Orléans, mère du futur régent; voir le bel ouvrage de Dirk VAN DER CRUYSE, *Madame Palatine, princesse européenne*, Paris, 1988.

²⁵ Il s'agit de Mlle de Blois, ou Françoise-Marie de Bourbon, fille légitimée de Louis XIV.

²⁶ Paul de Saint Aignan, duc de Beauvilliers, homme d'État, fort écouté de Louis XIV, correspondant de Fénelon, confident de Saint-Simon.

²⁷ Jacques-Léonor Rouscel de Médavy, comte de Grancey, maréchal.

²⁸ Antoine de Gramont, duc de Guiche (1671-1725), militaire de haut rang, même maréchal; cf. Michel ANTOINE, 122-123.

Mons, et revint s'établir à Lille. Il avait, quelques jours auparavant, dîné à Meudon avec Monseigneur²⁹, qui seul eut un fauteuil, et l'Électeur vis-à-vis de lui, avec M. le prince de Conti³⁰ au milieu des dames³¹.

Saint-Simon ne semble pas avoir connu le fin mot du voyage romain, notamment concernant le sacre par le pape et le cardinalat; mais il dit vrai: le voyage fut interrompu.

Tout d'abord, prévenus par le chancelier Karg et par l'Électeur de Bavière, le secrétaire Torcy et Louis XIV s'y opposèrent formellement. De plus, en septembre 1706, les armées françaises venaient de subir une défaite terrible devant Turin tandis que celles de l'Empereur avançaient vers les États pontificaux. Un électeur au ban de l'Empire ne devait pas s'exposer au danger de tomber entre leurs mains.

Sans sacre, sans cardinalat, sans "vacances romaines", Joseph-Clément fait donc demi-tour, quittant Paris le 18 octobre, rentrant à Lille dans la nuit du 22 au 23. D'après une lettre de Karg à Paolucci (en date du 24 octobre), ce ne sera que partie remise jusqu'après la paix³².

Désormais, malgré lui, forcé par tous, Joseph-Clément n'a qu'à subir son sort fatal. Il reçoit le diaconat, le 8 décembre, la prêtrise le jour de Noël, peu de jours avant de devenir père d'un second enfant; finalement le 1^{er} mai 1707, au milieu d'applaudissements extraordinaires, il est sacré par Fénelon qui à cette occasion prononce un de ses sermons les plus appréciés³³.

Bien au courant, Saint-Simon écrit avec quelque exagération:

"L'Électeur de Cologne, qui n'avait aucuns ordres, voulut enfin les recevoir. L'archevêque de Cambrai le vint trouver à Lille et, en cinq jours de suite, lui donna les quatre moindres, le sous-diaconat, le diaconat, le fit prêtre et le sacra évêque. Il se plut fort après aux fonctions ecclésiastiques, surtout à dire

²⁹ Il s'agit du Grand Dauphin.

³⁰ Louis de Bourbon, prince de Conty, militaire de haut rang (1664-1709); Michel ANTOINE, 51.

³¹ SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. 2, (*Bibliothèque de la Pléiade*), Paris, 1954, 679-681. Par rapport à la citation ci-dessus, je relève une expression d'Henri PIRENNE (*Histoire de la Belgique*, édition 1926, 159): "Joseph-Clément mit son point d'honneur ... à imiter l'absolutisme de Louis XIV, comme il en imitait la perruque".

³² JADIN, I, 80.

³³ FÉNELON, *Oeuvres complètes*, V, 604-616. Sur la cérémonie du sacre, il existe une *Relation spéciale*, Lille, 1707, 80 p. Cf. DEMOULIN, 164-169. Remarquons-le, "de son propre mouvement", Joseph-Clément jura pendant son sacre qu'il condamnait les cinq propositions de Jansénius à la suite du "décret" d'Alexandre VII [1665] "dans tous les sens de l'auteur [Jansénius]"; *ibid.*, 169. Le 14 mai suivant, le pape lui envoya le pallium et une particule de la vraie croix enchâssée dans un crucifix de cristal; *ibid.*, 169-170; JADIN, I, LVIII et 15.

la messe et à officier pontificalement."³⁴

1709: Maximilien-Emmanuel aux alentours de Paris

Désormais, devant le succès des troupes alliées, Maximilien-Emmanuel, ancien chef de l'armée espagnole aux Pays-Bas méridionaux, reste oisif, cette armée n'existant pratiquement plus. Louis XIV refuse de lui rendre un commandement, car il sait que cet allié joue double jeu, cherchant à se réconcilier avec l'Empereur pour récupérer ses États héréditaires. Néanmoins, le château de Compiègne lui est offert. Il s'y installe le 4 septembre 1709, entre autres avec la belle demoiselle de Montigny et y résidera durant de longs mois. De là, il cherche à entrer en contact avec le roi et est reçu à Marly le 7 et le 12 suivant. Il veut obtenir en propriété les Pays-Bas espagnols, pour les échanger contre ses propres États.

Après la défaite de Malplaquet (que les armées royales essuient précisément le 11 septembre), Louis XIV devient plus accommodant. Deux ans plus tard, le 26 mai 1711, il le recevra encore à Marly et finalement, en juillet avec l'assentiment de Philippe VI, Maximilien-Emmanuel peut se proclamer roi des Pays-Bas espagnols, c'est-à-dire des provinces de Namur et du Luxembourg, et est même autorisé à battre monnaie³⁵. Mais retournons en 1709 et à Saint-Simon:

"L'Électeur de Bavière, peu à peu exclu du commandement des armées, brouillé avec Villars³⁶ à qui on avait voulu le donner, languissant dans les places de Flandres, qui se raccourcissaient tous les jours, et quelquefois à Compiègne, où il était venu de Mons sur la fin du siège de Tournai [25 juillet 1709], avait jusqu'alors inutilement insisté pour obtenir la permission de venir saluer le Roi sous le même incognito, et sans prétendre plus qu'avait fait son frère l'électeur de Cologne. Le Roi n'aimait point à avoir des compliments à faire, ni à se contraindre pour faire les honneurs de sa cour, quoiqu'il s'en acquittât avec une grâce et une majesté qui le relevaient encore; peut-être craignait-il encore plus les reproches tacites de la présence d'un prince qui avait tout perdu par sa fidélité à ses engagements, et qui, n'ayant plus ni États, ni subsistance, était encore assez mal payé, par les malheurs qui accablaient la France, de ce que le Roi s'était obligé de lui donner; néanmoins, il pressa tant, et il assura si fort qu'il n'embarrasserait en rien, à l'exemple de son frère, qu'il n'y eut pas moyen de le refuser. Il vint donc, sous un autre nom, descendre chez Monasterol³⁷ son envoyé, où tout ce qu'il avait vu de gens de la

³⁴ SAINT-SIMON, *Mémoires*, 741-742. On trouvera dans DEMOULIN (172-173) un tableau des fonctions épiscopales de Joseph-Clément (1706-1714).

³⁵ F. VAN KALKEN, *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1907, 240-245.

³⁶ Claude Villars (1653-1734), maréchal de France.

³⁷ Le comte Solaro de Monasterolo, l'envoyé ordinaire de Maximilien-Emmanuel auprès de Louis XIV; cf. JADIN, II, 1298.

cour à l'armée s'empressèrent de l'aller voir, et d'Antin³⁸ eut ordre du Roi de lui faire les honneurs avec une assiduité légère qui ne préjudiciât point à l'entier incognito. Il demeura quatre ou cinq jours à Paris parmi le jeu, les spectacles, les curiosités de la ville, et les soupers avec les dames de compagnie facile et médiocre: après quoi, d'Antin le mena dîner chez Torcy, à Marly, où le Roi était, et où le ministre des affaires étrangères lui donna un grand repas avec compagnie choisie, et le conduisit après dans le cabinet du Roi. Torcy y demeura fort peu en tiers, l'Électeur resta seul avec le Roi une heure et demie; ensuite, le Roi le mena dans le salon. Toutes les dames y étaient sous les armes, il y avait un grand lansquenet établi: le Roi le présenta, sous le nom qu'il avait pris, à Monseigneur, à Mgr et à Mme la duchesse de Bourgogne, et aux dames; il ajouta que c'était un de ses amis qui l'était venu voir, et à qui il voulait montrer sa maison. Il se retira un moment après. Ces princes et les dames prirent soin d'entretenir l'Électeur debout, qui parut gai et très poli, mais avec un air de hauteur et de liberté du maître du salon, parlant aux uns, s'informant des autres, qui ne s'était pas mal à un prince malheureux. Une demi-heure après, le Roi le vint prendre pour la promenade, monta dans un chariot à deux traîné par quatre porteurs, et lui commanda d'y monter aussi, ce qu'il ne se fit pas répéter, entretint le Roi et les courtisans qui marchaient autour du chariot d'un air aisé et familier, pourtant respectueux avec le Roi, et loua extrêmement les jardins. La promenade dura une heure et demie. Le Roi le remena dans le salon, où se trouva la même compagnie qu'il y avait laissée; le Roi l'y laissa aussitôt et lui, au bout d'un quart d'heure, prit congé, et s'en alla avec d'Antin et quelques courtisans à Paris et à l'Opéra, souper après et jouer chez d'Antin. Il le mena, deux jours après, dîner chez lui à Versailles, lui fit voir le château et les jardins, lui donna à souper et à coucher, et le mena le lendemain au rendez-vous de chasse à Marly, où le Roi et les dames l'attendaient, après laquelle il s'alla rafraîchir chez Torcy, fit un tour dans le salon, et s'en retourna à Paris. Deux jours après, la même chose se répéta, et il acheva de voir à Versailles ce qu'il n'avait pu voir la première fois. Monseigneur, étant allé de Marly à Meudon³⁹, y voulut donner à dîner à l'Électeur; mais la surprise fut grande de la prétention qu'il forma d'y avoir la main. Elle était en tout sens également nouvelle et insoutenable: jamais électeur n'en avait imaginé une semblable sur l'héritier de la couronne, et celui-ci, de plus, était incognito, et hors d'état par là de pouvoir prétendre quoi que ce fût, non seulement avec Monseigneur, mais avec personne. Il avait l'exemple de son frère auquel il cédait partout comme plus ancien électeur que lui; il avait proposé le premier de le suivre et promis de ne faire aucun embarras; il n'était venu qu'à cette condition; nonobstant tout cela, il y eut des pourparlers, qui aboutirent à quelque chose de fort ridicule. Il fut à Meudon; Monseigneur le reçut en dehors; ils n'entrèrent point dans la maison, à cause de la main; il se trouva une calèche, dans laquelle ils monterent tous deux en même temps, par chacun un côté; ils se promenèrent beaucoup; au sortir de la calèche, l'Électeur prit congé, et s'en alla à Paris, et de manière que Monseigneur ne le vit, ni en arrivant, ni en partant, descendre ni monter en carrosse. De cette

³⁸ Antoine-Louis d'Antin (1665-1736), militaire de haut rang, gouverneur de l'Orléanais; Michel ANTOINE, 9.

³⁹ À Meudon, dans le Paris actuel, le Grand Dauphin occupait le château.

façon, quoique Monseigneur fût à droit dans la calèche, la main fut couverte par monter en même temps par différent côté, et par cette affectation de n'entrer pas dans la maison et ne la voir que par les dehors. Cette tolérance, colorée du prétexte des malheurs d'un allié si proche, parut une faiblesse, qui scandalisa étrangement la cour. Une prétention si nouvelle, si fort inouïe, et quand elle aurait eu un fondement qui lui manquait par l'incognito et l'exemple de l'électeur de Cologne, fut le fruit du mépris où le Roi laissa si volontiers tomber les premières dignités de son royaume, d'où sa couronne même se sentit, et reçut en cette occasion une flétrissure marquée... L'Électeur ne vit personne autre que le Roi chez lui. Torcy l'introduisit encore une fois dans son cabinet, un matin, à Versailles, par le petit degré; la conversation fut courte et d'affaires; il retourna aussitôt à Paris et, peu de jours après, à Compiègne. M. le duc d'Orléans lui avait donné un grand souper à Saint-Cloud, dont il sera parlé ailleurs. Il ne faut pas oublier, parmi les entreprises et les prétentions de l'électeur de Bavière, un changement de langage fort remarquable, de Monasterol, son envoyé, et de toute sa petite cour, en parlant de lui. Jusqu'alors ils avaient suivi l'usage de tous les temps, dans notre langue, de dire *M. l'Électeur*, et je ne sais que le Pape, l'Empereur et les rois qu'on nomme de leur dignité, parce que *Mgr* ni *Mr* ne sont pour eux d'aucun usage. Ce fut apparemment pour y élever leur maître en tant qu'il fut en eux, qu'ils supprimèrent le *Mr* et ne dirent plus que *l'Électeur*. Cette gangrène passa aisément aux Français, se communiqua à la cour, et changea l'usage ancien..."

Joseph-Clément à Paris: 1711

Deux ans plus tard, au début de l'année, le prince-évêque vint à son tour à Paris. On ne sait pas au juste pourquoi. Ce n'était certainement pas à cause du trépas de son beau-frère le Grand Dauphin, qui ne mourut que le 14 avril suivant.

Une éventuelle avance des armées alliées (qui arrivera bientôt) devait rendre le séjour à Valenciennes moins sûr. Mais il y avait surtout la très nombreuse cour que Joseph-Clément entretenait dans cette ville et qui lui coûtait extrêmement cher. Louis XIV devrait augmenter encore ses prodigalités, qu'on évaluait à 1000 écus par jour⁴⁰. Cependant, d'après Saint-Simon, il s'agissait plutôt d'une visite familiale à l'occasion du nouvel an. Lisons donc le mémorialiste qui prête surtout attention à l'étiquette:

"L'Électeur de Cologne, qui était venu de Valenciennes voir l'électeur de Bavière à Compiègne, arriva à Paris les deux ou trois premiers jours de cette année. Il eut incontinent après une audience du Roi incognito, et alla de même tout de suite chez Mme la duchesse de Bourgogne, où Mgr le duc de Bourgogne se trouva. L'Électeur s'amusa quelques semaines à Paris, et vint après dîner à Meudon. Monseigneur se mit à table dans son fauteuil, à sa place

⁴⁰ L'étude de J. LORIDAN, *L'Électeur de Cologne à Valenciennes*, dans *Revue de Lille*, 7 (1906-1907), 70-95, fournit beaucoup de renseignements sur la cour de Joseph-Clément à Valenciennes et sur ses besoins d'argent.

ordinaire, et sans cadena [coffret à couvert], parce qu'à Meudon il n'en avait jamais et, comme à l'ordinaire, une serviette plissée sur la nappe, sous son couvert, et servi par du Mont avec une soucoupe pour boire. L'Électeur de Cologne se mit vis-à-vis de Monseigneur, parmi les courtisans, sur un siège pareil à eux, et cette place vis-à-vis de Monseigneur n'était point celle des princes du sang, ni distinguée en rien. Il n'eut point de serviette sous son couvert, ni de couvert distingué, mais fut servi par un officier de la bouche, et sans soucoupe pour boire, comme tous les autres courtisans. Il fut par toute la maison avec Monseigneur qui, aux portes étroites, passait devant lui sans aucun compliment, et l'Électeur s'arrêtait et se rangeait avec un air de respect; et parlant à lui, l'appela toujours *Monseigneur*, usage qui avait tellement prévalu, que le Roi ne lui parlait jamais autrement, et que, parlant de lui, il ne nommait plus ordinairement *Monseigneur*, qu'il ne disait *mon fils*; mais, Monsieur le Dauphin, il ne le disait jamais. Deux jours après, qui fut le mardi 3 février, il vit l'Électeur dans son cabinet, lequel, en sortant de là, s'en alla dire la messe à Mme la duchesse de Bourgogne. Il aimait à la dire, et basse et haute, et à faire toutes sortes de fonctions: il avait fort prié Mme la duchesse de Bourgogne de l'entendre. Il la dit au grand autel de la chapelle, basse et comme un évêque ordinaire. Mme la duchesse de Bourgogne était en haut dans la tribune, pour éviter le corporal que le prêtre lui apporte à baiser à la fin de la messe quand elle était en bas, et pour que cette messe eût l'air d'une messe ordinaire; mais l'Électeur la salua profondément en entrant et en sortant de l'autel, et s'inclina comme un chapelain ordinaire aux *Dominus Vobiscum* et à la bénédiction. En entrant et en sortant de l'autel, Mme la duchesse de Bourgogne reçut debout son inclination profonde, et lui fit une révérence fort marquée. Madame fut outrée de cette messe, et se garda bien de s'y trouver: l'Électeur, en effet, aurait pu s'en passer; mais non seulement, ce fut lui qui la proposa, mais qui en pressa, et qui témoigna que Mme la duchesse de Bourgogne le désobligerait, si elle l'en refusait. Il n'y avait point de cérémonies qu'il n'aimât à faire. Enfin il aimait même à prêcher, et on peut juger comment il prêchait. Il s'avisa, un premier jour d'avril, de monter en chaire; il y avait envoyé inviter tout ce qui était à Valenciennes⁴¹, et l'église était toute remplie. L'Électeur parut en chaire, regarda la compagnie de tous côtés, puis tout à coup se prit à crier: 'Poisson d'avril! Poisson d'avril!' et sa musique, avec force trompettes et timbales, à lui répondre. Lui cependant fit le plongeon, et s'en alla. Voilà des plaisanteries allemandes, et de prince, dont l'assistance, qui en rit fort, ne laissa pas d'être bien étonnée. Après avoir dit la messe à Mme la duchesse de Bourgogne, il dîna chez le duc de Villeroy, et fut ensuite voir Mme de Maintenon à Saint-Cyr, qui lui donna Mme de Dangeau⁴² pour le conduire à voir toutes les classes des demoiselles et l'accompagner par toute la maison. Il avait pris congé du Roi le matin, qui lui fit donner beaucoup d'argent, et le renvoya fort content. Deux jours après, il apprit la vacance d'un

⁴¹ L'anecdote sur le fameux sermon — poisson d'avril — est mentionnée par G. HÉCART, *Recherches historiques ... sur le théâtre à Valenciennes*; cf. LORIDAN, art. cit., 576, n. 6; P. DELATTRE, *Les établissements des jésuites en France*, IV, Enghien, 1956, 1628.

⁴² Il s'agit de la directrice de Saint-Cyr, sous la dépendance complète de Mme de Maintenon.

canonicat de Liège, dont il était aussi évêque: il l'envoya offrir galamment à Mme de Dangeau pour le comte de Loewenstein, son frère, chanoine de Cologne et grand doyen de Strasbourg, mort longtemps depuis évêque de Tournay; et le canonicat fut accepté avec l'agrément du Roi. L'électeur de Cologne s'en alla le 7 février à Compiègne, d'où il s'en retourna à Valenciennes"⁴³.

Les deux frères à Paris en 1713

La vie et les guerres continuent avec des hauts et des bas. Finalement la paix se prépare à Utrecht, mais les prévisions sont peu prometteuses pour le prince-évêque. Les Hollandais prétendent maintenir des garnisons à Liège, à Huy et à Bonn. Les plénipotentiaires français ne semblent pas réagir énergiquement. Le prince-évêque, son chancelier et son frère, font partout des "démarches pour obtenir que la France tienne ses engagements pris depuis deux ans..."⁴⁴. Ils se rendent à Paris, où ils arrivent le

⁴³ SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. 3, (*Bibliothèque de la Pléiade*), Paris, 1951, 751-753; cf. 1028-1029, où Saint-Simon continue à pérorer sur les fautes contre l'étiquette. Pendant son séjour à Paris, Joseph-Clément prit contact avec Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, contre qui se préparait une formidable attaque simultanée de la part de Bissy, de Fénelon, et des évêques de Luçon et de La Rochelle, sans parler de celle des jésuites. Sous la conduite de Noailles, l'Électeur visita la cathédrale Notre-Dame et son trésor. Il l'entretenait également d'autres projets, notamment d'un livre de spiritualité (un livre de prières pour ses soldats) pour lequel Noailles lui recommanda un de ses théologiens préférés, Louis Habert, qui précisément vers cette époque fut la cible des anti-jansénistes. Le 2 janvier 1712, Fénelon ne manque pas de mettre Joseph-Clément en garde contre Louis Hamel (*Oeuvres complètes*, VII, 368). Plus tard, la bibliothèque de Joseph-Clément possédera 135 *Libri precum in usum christifidelium professionem militarem sectantium*, Paris, 1714; DEMOULIN, 231. Aux Archives de l'État à Liège, Conseil privé 493, est conservé le discours que Joseph-Clément prononça devant Louis XIV à l'occasion de son audience; DEMOULIN, 217, n.1. Certes, Joseph-Clément visita Paris et Versailles incognito, et fut introduit par les portes latérales, mais il rencontra certainement la "reine dans l'ombre", Mme de Maintenon. Quelques-unes des lettres qu'il lui écrivit ont été publiées par Laurent Angliviel de LA BEAUMELLE, *Lettres de Madame de Maintenon*, dans *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*, 9 vol., Amsterdam, 1755-1756, plus spécialement t. VI, 229-243. En voici deux extraits: Namur, le 9 juillet 1711. Sur de faux rapports, Joseph-Clément est tombé en disgrâce auprès de Louis XIV. Dans son angoisse, il ose prier la "reine dans l'ombre", malgré la défense qu'elle lui en a faite, "de désabuser le roi des mauvaises impressions qu'on lui a données de ma conduite"; VI, 229-230. — Valenciennes, le 26 août 1712, Joseph-Clément prie la puissante Madame de le "retirer promptement de l'abîme où je suis... Il s'agit de mes subsides dont, au lieu des 104.000 livres que je devrais, en vertu de mon traité, toucher tous les mois, je ne reçois qu'aux environs de la moitié"; *ibid.*, VI, 230-231.

⁴⁴ JADIN, I, p. LXXXIX-XC.

vendredi 7 mars 1713⁴⁵ au moment où Louis XIV attend déjà avec impatience la bulle *Unigenitus*, qui ne sera promulguée que le 8 septembre suivant.

"... Les électeurs de Cologne et de Bavière arrivèrent, le premier à Paris, dans une maison du quartier de Richelieu que son envoyé lui avait meublée, l'autre dans une petite maison à Suresnes⁴⁶, dans leur incognito ordinaire. Peu de jours après l'électeur de Cologne vit le Roi fort courtement, mené dans son cabinet par le petit escalier de derrière, après le sermon, par Torcy. Deux jours après, le Roi reçut l'électeur de Bavière en même lieu et à même heure et de la même façon; mais l'Électeur demeura longtemps avec lui. Ils ne couchèrent ni l'un ni l'autre à Versailles... L'Électeur de Bavière, qui était toujours à Suresnes, et qui s'y amusait à chasser dans la forêt de Saint-Germain et ailleurs, à des retours de chasse chez lui, à un gros jeu, et à donner des fêtes champêtres à l'occasion de la paix, qui n'était pourtant pas encore bien agréable pour lui, dîna le 21 avril chez d'Antin, à Versailles, vit le Roi après dans son cabinet par les derrière, y fut peu, le suivit à la volerie, et s'en retourna le soir à Suresnes. L'électeur de Cologne vit le Roi le lendemain de la même façon, et fut longtemps avec lui. Huit ou dix jours après, le Roi étant à Marly et courant le cerf, l'électeur de Bavière se trouva à la chasse et descendit après à Marly chez d'Antin. Il fut jouer au salon, où M. le duc de Berry l'attendit; il revint souper chez d'Antin, puis jouer au salon jusqu'à quatre heures du matin, et s'en alla à Suresnes. Deux jours après, l'électeur de Cologne vint l'après-dînée à Marly, vit le Roi dans son cabinet, et prit congé de lui. Le lendemain, l'électeur de Bavière se trouva comme l'autre fois à la chasse du Roi, joua au retour dans le salon avec Madame et Mme la duchesse de Berry et force dames, soupa chez d'Antin, et retourna au salon après. Le Roi fit pour lui une chose singulière: il vint voir jouer, et jeta de l'argent à l'Électeur pour être des réjouissances. Il n'y fut pas longtemps; mais cela fut fort marqué. Le jeu se poussa assez loin, après lequel l'électeur regagna Suresnes. Quelques jours après il revint encore à la chasse, soupa chez d'Antin et joua dans le salon avant et après souper. Il se trouva bientôt après à une autre chasse. Le Roi se promena après dans ses jardins, où l'Électeur le vint joindre aussitôt au Mail; ils y virent jouer, et la promenade continua ensuite, l'Électeur à pied avec les courtisans, et le Roi dans son petit chariot, qui lui en fit une civilité. Après la promenade, l'Électeur joua dans le salon à l'ordinaire avant et après le souper que d'Antin lui donna. Il revint encore après faire une autre chose et jouer dans le salon, et revint aussitôt après voir aller les dames à la roulette, qui est un divertissement qu'il ne connaissait point; mais, ces dernières fois, il ne vit le Roi qu'à la chasse. Il ne parut plus que pour prendre congé du Roi à Versailles, qu'il vit peu de temps dans son cabinet pour s'en aller à Compiè-

⁴⁵ On trouvera dans JADIN, II, 642-652, plusieurs lettres de Karg adressées au cardinal Paolucci, durant les mois de mars et d'avril. À noter que Karg partit le 15 décembre 1713 déjà pour Versailles; JADIN, II, 680.

⁴⁶ Suresnes, localité très proche du Mont Valérien, située dans le Paris actuel, qui abrite l'ancien château d'Henri IV.

gne.¹⁴⁷

Les deux électeurs à Paris en 1714 et 1715

Les derniers événements, c.-à-d. les paix d'Utrecht (11 avril 1713) et de Ratstadt (6 mars 1714), ont été favorables aux électeurs; leurs terres leur ont été rendues, mais avant d'y entrer il leur faut attendre les dernières dispositions. C'est ainsi qu'ils apparaissent une dernière fois à Paris; Joseph-Clément y séjourne du 27 octobre 1714 au 7 janvier 1715; Maximilien-Emmanuel y est déjà arrivé plus tôt. Saint-Simon en parle sobrement:

"L'Électeur de Cologne, arrivé depuis quelques jours à Paris en magnifique équipage, y avait été retenu par la goutte. Il vint le 11 novembre à Marly, sur les trois heures, fut un quart d'heure seul avec le Roi dans son cabinet, et retourna à Paris. L'Électeur de Bavière, arrivé aussi de Compiègne en sa petite maison de Saint-Cloud, vint le 15 courre le cerf avec le Roi à Marly, qui le mena dans ses jardins après la chasse. L'Électeur soupa chez d'Antin, joua dans le salon avant et après, et s'en retourna à Saint-Cloud... L'Électeur de Bavière tira dans le petit parc, ce qui était une faveur où les fils de France avaient rarement atteint, joua après chez Madame la Duchesse, soupa et joua chez d'Antin, ne vit point le Roi et s'en retourna... L'Électeur de Cologne prit congé du Roi dans son cabinet l'après-dînée, pour retourner enfin dans ses États; il entra et sortit de chez le Roi à l'ordinaire par les derrières."¹⁴⁸

Après la rentrée triomphale à Liège, au début de janvier 1715, Joseph-Clément, tout occupé du gouvernement de sa principauté et de l'administration de son diocèse, oubliés depuis son départ en 1702, ne devait pas revoir Paris. D'ailleurs, Louis XIV, le beau-père de feu la princesse de Bavière, malade depuis longtemps, allait disparaître le 1^{er} septembre suivant, et son gouvernement allait être repris par son cousin, le Régent, qui était animé d'un tout autre esprit que le sien. Désormais, Paris n'avait plus rien d'attrayant, ni d'utile. Vienne seule comptait encore.

¹⁴⁷ SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. 4 (*Bibliothèque de la Pléiade*), Paris, 1985, 132-133; 175-176.

¹⁴⁸ Ibid., p. 442; 899. Quelques mois plus tard Louis XIV mourra. Mais le nouveau roi, mineur, et le Régent sont toujours apparentés à nos électeurs. Dans ses lettres de Paris, Karg communique quelques nouvelles sur le séjour de son maître dans la ville-lumière; cf. JADIN, II, 751-759. Sous l'année 1723, Saint-Simon notera la mort de Joseph-Clément: "L'Électeur de Cologne, frère de l'électeur de Bavière, mourut à Bonn à cinquante-deux ans, le 12 novembre, quinze jours après le Grand-Duc. Il était archévêque de Cologne, évêque d'Hildesheim et de Liège. Il en a été souvent parlé ici. Il était frère de Madame la Dauphine de Bavière. Son neveu, fils de l'électeur de Bavière, évêque de Munster et de Paderborn, lui succéda à Liège et à Cologne, dont il était coadjuteur." *Mémoires*, t. 7 (*Bibliothèque de la Pléiade*), Paris, 1961, 350.

II. SON ANTIJANSÉNISME

Au cours de mes longues recherches sur le jansénisme et l'antijansénisme, j'ai souvent découvert dans ce dernier des intérêts vulgaires, quelquefois même inavouables. Bien des gens qui, par manque de capacités ou en raison d'irrégularités commises, n'avaient pas (ou plus) de perspectives d'avenir, recouraient volontiers à ce moyen efficace qu'était alors l'antijansénisme pour atteindre leur but; et ensuite pour se maintenir ou pour augmenter encore leur pouvoir de domination, ils ne cessaient d'y recourir. J'en ai donné maint exemple.

Le beau livre de Bruno Dumoulin, signalé au début de cet article, en présente encore un⁴⁹. Je vais m'occuper de ce singulier prince-évêque qu'était Joseph-Clément de Bavière, non pas tant pour décrire ses activités antijansénistes que pour relever les motifs qui l'ont poussé à y recourir. Commençons par sa jeunesse.

Jeunesse

Il appartenait à la vieille et puissante famille des Wittelsbach, qui était apparentée aux diverses cours européennes et avait produit maint prince, évêque et abbé, sans parler des chefs militaires⁵⁰. Son père, Ferdinand-Marie, et sa mère, Adelaïde de Savoie, fondent une famille nombreuse, mais meurent assez tôt en 1679. Ainsi le fils aîné, Maximilien-Emmanuel (1662-1726)⁵¹, devient chef de famille et exercera une autorité déprimante sur son frère Joseph-Clément, de neuf ans son cadet. Il se rallie à la Ligue d'Augsbourg, commande une armée et se distingue durant la guerre contre les Turcs: en 1683 durant la défense de Vienne et les années suivantes à Bude, à Belgrade, à Hofen et à Mohacs. Naturellement le pape Innocent XI, l'organisateur de la guerre contre les Turcs, reste très recon-

⁴⁹ Qu'il suffise ici de renvoyer à cet excellent ouvrage où on trouvera une abondante bibliographie. Notons en passant que de bons historiens allemands, tels que M. Braubach et H. Schörs, se sont occupés de Joseph-Clément qui était aussi leur évêque. Pour alléger ma tâche je me permets, là où c'est possible, de ne citer mes sources que par l'intermédiaire de Demoulin.

⁵⁰ Ch. HAEUTLE, *Genealogie des erleuchten Stammbaus Wittelsbach*, Wien, 1870.

⁵¹ Pour une orientation rapide voir *Biographie nationale*, XIV, 162-170. Fr. VAN KALKEN, *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas*, Bruxelles, 1907, conserve sa valeur. Une source importante pour la carrière de Maximilien-Emmanuel et de son frère évêque est fournie par L. JADIN, *L'Europe au début du XVIII^e siècle. Correspondance du Baron Karg de Bebenbourg, chancelier du prince, évêque de Liège Joseph-Clément de Bavière, archevêque électeur de Cologne, avec le cardinal Paolucci, secrétaire d'État*, 2 vol., Bruxelles, 1968, que nous citerons désormais comme *Karg*.

naissant envers ce prince et sa famille⁵².

En 1692 ce chef renommé devient gouverneur général des Pays-Bas espagnols, avec l'assurance que sous son fils (encore bébé) ces provinces seront réunies à la maison de Bavière⁵³. Il déploie donc toute la splendeur bavaroise à Bruxelles où réside également Guillaume-Humbert de Précipiano⁵⁴, cet archevêque qui, antijanséniste acharné, introduit un formulaire spécial par lequel il se créera beaucoup de difficultés avec Rome et avec les jansénistes⁵⁵. Ceux-ci pourtant plaisent assez au gouverneur, qui désire profiter d'eux dans l'intérêt de sa famille⁵⁶. Maximilien-Emmanuel a à son service un jeune prêtre bavarois très capable: le baron Jean-Frédéric-Ignace Karg (1645-1719), qui a un frère jésuite et qui lui-même a fait ses études supérieures à Rome chez les jésuites aux Collèges germanique et romain; de ce fait il parle l'italien, connaît Rome et la Curie ro-

⁵² Voir e. a. Karg, I, p. XXVIII-XXX.

⁵³ Ibid. I, p. XXX-XXXIII.

⁵⁴ Voir L. CEYSSSENS, H. G. *Precipiano vóór zijn episcopaat*, dans L. CEYSSSENS, *Jansenistica. Études relatives à l'histoire du jansénisme*, II, Malines, 1955, 5-124; Ch. DE CLERCQ, *Cinq évêques de Malines*, 2 vol., Paris, 1974.

⁵⁵ L. CEYSSSENS, *Jansenistica. Études relatives à l'histoire du jansénisme*, IV: *L'introduction du formulaire antijanséniste en Belgique. Premier essai (1692-1694)*, Malines, 1962, II, 383 et 393.

⁵⁶ FÉNELON (*Oeuvres complètes*, IV, 453) écrit en 1705 dans son *Memoriale sanctissimo Domino Nostro* [Clementi XI] *legendum*, au sujet de Maximilien-Emmanuel: "Neque silentio praeterendum est coram tanto pontifice, quod tamen cautissime celari postulo. Dum aetate ineunte huius anni Bruxellis Bavariensem Electorem solus alloquerer, ipse familiarissime questus est quod Mechliniensis archiepiscopus viros de Ecclesia meritos iniquissime vexaret. Senex ille, inquiebat Elector, jesuiticae societatis ope et gratia fretus, ab utroque rege christianissimo scilicet et catholico, suadentibus confessariis, hoc impetravit ut viros doctrina et pietate egregios, alios cogeret exulare, alios in carcere vinctos haberet. Hinc compertum est quam malis artibus N. Ernest [Ruth d'Ans], Domini Arnoldi [Antoine Arnauld] olim secretarius, postea vero capellanus Electricis, homo in rebus agendis versutus et audax, benigni et incauti principis animum assentatoriis dictis imbue-rit". Le 7 novembre, en pleine croisade contre les jansénistes, sur le désir de Charles II, Maxilien-Emmanuel avait défendu au magistrat de Louvain de confier les charges académiques (se trouvant à sa collation) à des personnes suspectes de jansénisme; J. WILS, *Les professeurs de l'ancienne Faculté de théologie de l'Université de Louvain (1432-1797)*, dans *Ephemerides theologicae lovanienses*, 4 (1927), 342. Quant à l'évêque Joseph-Clément, Fénelon ajoute: "Neque meliora speres ex Coloniensi Electore. A jansenistis quidem sese alienissimum esse praedicat, et confessario jesuita utitur [Paul Glette]. Verum, ut mihi saepissime ab ipso dictum fuit, manet alta mente repositum, quod Societas in exordio belli, auctoritati suae imperatoriam praetulerit. Praeterea leviusculus est, atque adeo incertus animi, ut fratri, si jansenismo faveret, caeco studio obsequeretur. Cancellario denique utitur Barone Karg, perfrictae frontis homine, qui suum principem renitentem ac invitum regit et irridet. Is certe, ut omnes norunt, Quesnello caeterisque sectae ducibus se totum dedit. His conjice quanto in periculo versetur germanica ecclesia".

maine et en conserve un mauvais souvenir, de sorte qu'avec le temps il sera plutôt gallican et anti-régulier. Il publiera même en 1680 un gros livre contre les privilèges des religieux qui sera mis à l'Index en 1693⁵⁷. Plus tard, et pendant de longues années, ce prêtre sera le chancelier de Joseph-Clément, à la fois dominateur et dévoué, ayant lui-même trois neveux à placer. Dans l'intérêt de la famille le chef de la maison bavaroise, très autoritaire, pousse son cadet vers la carrière ecclésiastique. Que celui-ci ait une 'vocation' réelle ou reçoive une éducation appropriée, peu importe à la famille qui, d'ailleurs, n'y prête aucune attention. Le moment venu, tout s'arrangera pour le mieux, comme cela a été le cas pour d'autres Bavarois, par exemple pour ce Ferdinand de Bavière (1577-1650) qui, durant sa longue vie, a été évêque de Liège et d'autres diocèses germaniques sans jamais recevoir les ordres sacrés⁵⁸.

En ce qui concerne la vocation sacerdotale, Joseph-Clément n'en eut certainement pas. Malgré qu'il fût physiquement déformé⁵⁹, il voulait, à l'exemple de son frère aîné, commander des armées et remporter des victoires éclatantes⁶⁰. Si on peut l'en croire, il fit tout pour échapper à son destin. Mais son aîné, qui le dominait et qu'il craignait, n'en tint pas compte⁶¹.

D'après ses dires, il ne reçut nullement une éducation appropriée à l'état ecclésiastique⁶². Sans doute ne passa-t-il jamais par un séminaire et reçut-il sa première éducation au sein de la famille sous la direction de gouverneurs et de confesseurs. Des jésuites l'accompagneront pendant toute sa vie⁶³.

Son premier confesseur, le P. Henri Scherer, ne le quittera pas avant 1696, lorsque le pénitent, devenu évêque de Liège, voulait avoir un

⁵⁷ J. H. REUSCH, *Der Index verbotenen Bücher*, 2 vol., Bonn, 1885; II, 383.

⁵⁸ *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, VII, 29.

⁵⁹ D'après SAINT-SIMON, *Mémoires*, 1706: "Il était blond, avec une fort grosse perruque et assez longue, cruellement laid, fort bossu par derrière, un peu par devant, mais point du tout embarrassé de sa personne, ni de son discours" (cf. supra). D'après PIRENNE, *Histoire de la Belgique*, V (1926), 159, Joseph-Clément imita Louis XIV jusque dans sa perruque.

⁶⁰ Karg, I, p. XIX.

⁶¹ DEMOULIN, 144.

⁶² "... Son Altesse se plaint que la première éducation qu'on lui a donnée a été toute séculière, sans aucun rapport à l'état ecclésiastique, et qu'on l'a forcé de se faire tonsurer". Karg, I, 9.

⁶³ Voir R. HAASS, *Die Beichtväter der Kölner Kurfürsten Joseph-Clemens und Clemens-August*, dans *Annalen des historischen Vereins von Niederrhein*, 155-156 (1954), 373-391.

directeur plus accommodant⁶⁴.

Quant à des études supérieures, les sources n'en parlent pas, mais il les fit sans doute dans quelque université sous la direction des jésuites. En vue du grand avenir qui l'attendait, il dut bien acquérir un grade en théologie ou droit canon qui, à l'époque, constituait une recommandation pour l'épiscopat.

En effet, destiné à l'état ecclésiastique, Joseph-Clément ne devait nullement s'attendre à une position de petit vicaire ou de curé de campagne. Sa famille comptait assez de têtes mitrées qui cumulaient même évêchés et abbayes.

La course aux bénéfices commence très tôt grâce aux dispenses romaines qui ne cesseront pas. Une première concerne l'âge requis pour la tonsure. Joseph-Clément la reçoit à 11 ans. Dès lors il est apte à obtenir tout bénéfice. Même les plus gros ne tarderont guère à lui revenir: en 1683, à l'âge de 13 ans, par la faveur de son cousin Sigismond-Albert, il est évêque de l'important diocèse de Freising (dont Munich fait partie); en la même année on veut encore, en vain cependant, lui offrir la coadjutorerie de Cologne et de Liège; en 1688, à l'âge de 17 ans, il reçoit la principauté et l'archevêché de Cologne⁶⁵ mais il confie le gouvernement spirituel à des vicaires généraux, tandis que lui-même mène une vie princière au château de Bruhl près de Bonn; en la même année il obtient, en comende, l'abbaye des chanoines réguliers de Berchtesgaden, et en 1694, à l'âge de 23 ans, après une élection fort disputée, Liège, évêché et principauté⁶⁶; puis, en 1702, il décroche l'évêché de Hildesheim, mais il devra

⁶⁴ "Le P. Henri Scherer, qui avait éduqué Joseph-Clément, n'avait plus toutes les faveurs de la cour..., il devenait d'ailleurs fort âgé. Aussi, en juillet 1696, il quitta définitivement son élève. Le P. Anreiter, prédicateur de l'électeur, assura quelques mois l'interrègne avant l'arrivée, en 1697, d'un jeune jésuite, le P. Paul Glette. Ce dernier était âgé de 36 ans, soit à peine cinq ans de plus que son pénitent"; DEMOULIN, 94; cf. C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, III, 1500. Ernest Ruth d'Ans avait déjà écrit en 1694 à Du Vaucel: "Le jésuite confesseur du prince Clément est un vrai étourdi; on dit qu'il s'en retourne et qu'il laissera son compagnon [Anreiter] dont la mine est plus heureuse"; DEMOULIN, 94, n.l.

⁶⁵ Lors de ces promotions, Antoine Arnauld s'étonna de voir nommer "à des évêchés d'Allemagne - voire à plusieurs évêchés pour un même titulaire - des gens qui n'étaient pas capables de gérer une simple cure"; É. JACQUES, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld*, Louvain, 1976, 528-529. À Cologne même, une partie du chapitre cathédral fut opposée à la promotion du Bavaïrois. Celui-ci se montrera le moins possible dans sa métropole et son chapitre. Cf. infra.

⁶⁶ En ce qui concerne l'élection liégeoise, les jansénistes (surtout le Verviétois Ernest Ruth d'Ans, qui s'était lié à Bruxelles avec le gouverneur général Maximilien-Emmanuel) y collaborèrent. Auparavant Joseph-Clément fit une capitulation fallacieuse: le vicaire général Corneille Faes, qui passait à Liège pour le chef de file des jansénistes, resterait en

renoncer à celui de Freising⁶⁷.

À cause du cumul de ces hautes charges, Joseph-Clément ne se trouve pas seulement en marge, mais aussi en travers du droit canon, des décrets tridentins et des vénérables coutumes ecclésiastiques. Sa situation trop privilégiée reste donc très précaire; elle dépend entièrement du pape: de la flexibilité de la conscience de celui-ci, de la largeur de son indulgence et de la durée de ses dispenses...

À l'anomalie de sa situation s'ajoute sa manière de vivre peu ecclésiastique. Dans ses châteaux, surtout dans celui de Bonn - celui de Bruhl a été détruit en 1689 - il mène une existence princière, luxueuse, mondaine. Il y a là, entre autres, une comtesse Fugger qui fait parler d'elle et de lui. L'écho en parvient naturellement au chapitre cathédral et à la nonciature de Cologne. La curie romaine ne reste pas dans l'ignorance non plus⁶⁸.

De la sorte, pour se maintenir, pour faire durer les dispenses et les indulgences dont il a besoin, Joseph-Clément - il le sait bien - doit employer les bons moyens et chercher des appuis solides. Il n'ignore pas que les fils de saint Ignace sont forts, non seulement à Liège et à Cologne, mais aussi à Vienne, à Paris et à Rome.

À son arrivée à Liège, il y trouve un ample choix de jésuites. Il y a

fonction; les jésuites bavares ne quitteraient pas Cologne; DEMOULIN, 66-67; É. JACQUES, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld*, 529. Le 21 mai 1694, au moment des élections liégeoises, Antoine ARNAULD, le théologien janséniste, écrit de Bruxelles à Du Vaucel à Rome: "De tous les prétendants il n'y en a pas un qui soit digne. Il ne s'agit que de préférer celui de qui on peut se promettre qu'il nuira moins à l'Église... À l'égard du prince [Joseph-Clément], ne pouvant pas avoir d'évêque à Liège ni dans les autres églises semblables, qui soient vraiment évêques, sur le pied que les choses sont aujourd'hui - que peut-on faire de mieux que de se procurer au moins des princes qui prennent de bons ministres, et qui laissent faire le bien sous eux". Pasquier QUESNEL écrira le 25 mars 1695 à Du Vaucel: "... La cabale [à Liège] est trop puissante et le prince [Joseph-Clément] trop faible et trop gouverné par les noirs [les jésuites]. C'est un enfant qui n'est bon qu'à scandaliser le monde par sa vie inutile et pis encore... Des gens de bien, qui ont contribué à le mettre sur le siège de Liège, en disent bien leur *mea culpa*. Dieu a fait voir, en cette occasion, qu'on se trompe fort quand, par l'espérance que les gens seront utiles à l'Église, on les élève, contre les règles, à des dignités qu'ils ne méritent pas"; A. LEROY, *Correspondance de Pasquier Quesnel*, Paris, 1900, I, 344-345.

⁶⁷ Dès le 8 janvier 1694 Joseph-Clément est élu à la coadjutorerie de Freising, mais il ne pourra effectivement prendre la succession qu'en 1702; Karg, I, p. XXVII-XXVIII; *Hierarchia catholica* (R. RITZLER et P. SEFFRIN), Padoue, 1953, 222 et passim.

⁶⁸ Cf. Karg et DEMOULIN, passim. Il existe des études sur la vie privée de Joseph-Clément, entre autres celles de H. SCHÖRS, *Zum Privatleben des Kurfürsten Joseph-Clements*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 92 (1912), 115-133; et de M. BRAUBACH, *Die Frauen am kurkölnischen Hofe*, dans Id., *Kurköln und Ereignisse aus zwei Jahrhunderten rheinischer Geschichte*, Münster, 1949, où on trouve également *Die Gräfin Fugger und Mad. de Ruysbeck*.

ceux du Collège gallo-belge qui, en 1695, accueillent leur prince par une pièce de théâtre *Joseph sur le trône, produit au théâtre par les écoliers du collège de la Compagnie ... au sujet de l'élévation sur le trône épiscopal de saint Lambert*, Liège, H. Hoyoux, 1695, in-4°, VI-18 pp. Il y a aussi ceux du Collège anglais qui, depuis l'origine de l'antijansénisme, font preuve d'un zèle remarquable⁶⁹. Parmi les jésuites qui collaborent avec le nouvel évêque, mentionnons, en ordre alphabétique, les principaux⁷⁰:

Lambert de Beeckman, liégeois, recteur du Collège gallo-belge (1698-1701; 1705-1708; 1710-1714), membre du synode, défenseur ardent du formulaire antijanséniste surtout en 1703, après le *Cas de conscience*.

Jacques Coret, recteur du Collège gallo-belge (1694-1698), né à Valenciennes et devenu liégeois par sa très longue présence dans la cité ardente où il construisit la nouvelle église, se fit entendre sur les principales chaires de vérité et où il sera lu aussi, car il publiera des écrits de spiritualité et de polémique antijanséniste.

Paul Glette, Bavaois d'Augsbourg, fidèle à l'empereur, auteur d'une pièce de théâtre qui plus tard deviendra inopportune: *Poenitentiae dilatae finis pessimus* (1691), succédera en 1696 au P. Scherer comme confesseur mais sera écarté à son tour en 1705 à cause de son "impérialisme" et apostasiera⁷¹.

Ghislain Payen, né au Pas-de-Calais, recteur chez les Gallo-Belges à Liège (1691-1694), connu pour la part qu'il aurait prise à Douai en 1682, dans l'affaire "du faux Arnauld"⁷².

Louis de Sabran, né à Paris de père français et de mère anglaise, recteur des Collèges anglais à Liège et à Saint-Omer, provincial de la Province anglaise, professeur et directeur du Séminaire de Liège; expulsé, en 1703, du territoire liégeois par les impériaux, il rejoindra Joseph-Clément à Na-

⁶⁹ L. CEYSSENS, *Sources relatives aux débuts du jansénisme et de l'antijansénisme*, Louvain, 1957; voir e. a. sous les noms de Jean Floid et d'Odoard Knott (Nicolas Smitt). En mars 1641, ce P. Knott, provincial des Anglais à Liège, recommandait à ses confrères, qui étaient les premiers antijansénistes à Louvain, d'user d'un truc employé avec succès lors des *Congregationes de auxiliis*: tirer de Jansénius, sans le nommer, des propositions audacieuses, les soumettre à l'examen des protestants et, après leur approbation, proclamer la concordance de Jansénius avec la doctrine protestante; ib., 37-38.

⁷⁰ Sur les jésuites cités ci-après on trouvera des renseignements dans l'ouvrage connu de C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, 10 vol., 1890-1909. Cf. DEMOULIN, *passim*.

⁷¹ Joseph-Clément avouera plus tard que le P. Glette lui fit la plus grande peine en renonçant à la foi pour une jeune veuve et en causant un immense scandale; H. SCHRÖRS, *Zum Privatleben des Kurfürsten Joseph-Clemens*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 92 (1912), 128.

⁷² É. JACQUES, *Les années d'exil d'Antoine Arnauld*, *passim*.

mur comme chapelain et se rendra bientôt plusieurs fois à Paris pour y déposer auprès de ses confrères la partie des papiers de Quesnel, confisqués à Bruxelles sur l'ordre de Précipiano, qui pourraient présenter quelque intérêt dans la poursuite des jansénistes français et dont la lecture amusait Louis XIV et Mme de Maintenon⁷³.

Henri-Robert Stephens (Stephani), né à Liège de père anglais et de mère liégeoise, jouera un rôle au Séminaire et dans les querelles antijansénistes.

Entouré ainsi de nombreux jésuites, Joseph-Clément peut participer à la croisade antijanséniste qu'ils prêchent précisément au moment de son arrivée à Liège.

Une des premières choses qu'il apprend en arrivant c'est que son diocèse est bourré de jansénistes. Il n'aurait pas dû s'en étonner car Louis XIV, Charles II et Innocent XII avaient également appris que le jansénisme était en plein progrès aux Pays-Bas espagnols, en France, en Italie, même à Rome, la ville du pape. D'où partaient ces bruits? De Bruxelles, de l'archevêque Précipiano et des nombreux jésuites qui l'entouraient.

Au début de sa carrière au chapitre de Besançon, ce prélat avait subi de graves censures à cause de sa conduite violente et antiromaine, mais pendant de longues années il n'a pas dû reculer d'un pouce grâce à l'appui d'amis influents auprès du roi d'Espagne. Finalement, pour obtenir une mitre, il s'est vu obligé de se lancer dans l'antijansénisme. Il a obtenu l'évêché de Bruges, l'archevêché de Malines, et il vise encore plus haut, toujours en faveur de son antijansénisme si efficace. En 1692 il introduit son propre formulaire libellé selon la thèse du P. Coret. Ce formulaire provoque aussitôt une vive réaction, même à Rome. En 1694 le pape Innocent XII prend une décision importante: aucun formulaire ne peut être utilisé pour convaincre quelqu'un de jansénisme; n'est janséniste coupable que celui dont on peut démontrer en justice qu'il soutient des propositions condamnées de Jansénius. C'est une cuisante défaite pour Précipiano et ses collaborateurs. Ils s'adressent à Thyse Gonzalez, général des jésuites, qui à son tour s'adresse au P. La Chaize, confesseur de Louis XIV, pour prêcher la croisade⁷⁴.

À Liège Joseph-Clément écoute avec plaisir cet appel à prendre la 'croix'. Il envoie aussitôt son chancelier Karg à Rome afin que le pape lui impose les collaborateurs qu'il désire au lieu de ceux que les chanoines

⁷³ L. CEYSSENS, *Les papiers de Quesnel saisis à Bruxelles et transportés à Paris en 1703 et 1704*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 44 (1949), 508-551.

⁷⁴ Voir L. CEYSSENS et J. TANS, *Autour de l'Unigenitus*, Louvain, 1987, 345 et passim; G. GUITTON, *Le réveil du jansénisme, Pasquier Quesnel et le Père de la Chaize*, dans *Nouvelle revue théologique*, 79 (1957), 388-401.

liégeois lui ont fait admettre au moment de son élection⁷⁵. Effectivement Faes, le vicaire général, et Blavier, l'évêque auxiliaire, doivent céder leurs places à Bernard Hinnisdael⁷⁶ et à Louis François Rossius de Liboy⁷⁷.

La croisade se propage. Nous n'en relèverons que les deux étapes principales. En 1695 déjà, les oratoriens qui depuis quelques années avaient ouvert à Liège une maison de retraites, doivent s'en aller sous l'inculpation de jansénisme⁷⁸; en 1699 le Grand Séminaire est enlevé au clergé séculier et confié - direction et enseignement - aux jésuites⁷⁹. En réalité, ce n'est qu'augmenter et prolonger le rôle du jansénisme pour pouvoir en tirer profit plus longtemps.

Cette possibilité d'exploiter le jansénisme à son propre avantage est d'autant plus opportune qu'en 1699 la comtesse donne naissance à une fille, la future comtesse d'Arberg, fait sur lequel Joseph-Clément s'attendrit mais dont le chapitre cathédral et le nonce de Cologne se scandalisent. Leur conclusion est qu'il doit ou bien changer de mœurs et accepter le sacre, ou bien abdiquer⁸⁰. N'ayant pas le courage de se décider ni à l'un ni à l'autre, Joseph-Clément préfère continuer son train de vie. Il prie le pape de remettre le sacre jusqu'à son quarantième anniversaire lorsqu'il pourra prendre son neveu comme coadjuteur⁸¹ et échapper définitivement aux ordres sacrés. Mais c'est là un vain espoir car les temps vont changer et le besoin d'antijansénisme va croissant.

Le prince-évêque en exil

Jusque-là, grâce à son antijansénisme, malgré ses torts, l'évêque a réussi à se maintenir sur ses divers sièges. Mais cela ne durera pas. Mort sans héritiers en 1700, Charles II, roi d'Espagne, a laissé ses terres "si étendues que le soleil ne s'y couche jamais", à un seul des trois prétendants, le petit-fils de Louis XIV, qui prendra le nom de Philippe V. La guerre de la succession d'Espagne éclate et ne cessera pas de si tôt. Au

⁷⁵ DEMOULIN, 68.

⁷⁶ Cf. Karg, passim; DEMOULIN, passim.

⁷⁷ Sur Rossius-Liboy, cf. U. BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Liège*, Bruges-Paris, 1919, 147-153; L. E. HALKIN, *Louis-François Rossius de Liboy*, dans *Leodium* 72 (1987), 43-52; DEMOULIN, passim.

⁷⁸ Qu'il suffise de renvoyer à DEMOULIN, 400 (Index des matières). Le P. François d'Yserin, jésuite lillois, qui se trouvait à Liège depuis 1679, prit la tête du mouvement contre les oratoriens; *ibid.*, 45.

⁷⁹ *Id.*, 401 (Index).

⁸⁰ *Id.*, 118 et passim.

⁸¹ L.c.

nom de son petit-fils, Louis XIV s'empresse d'occuper les Pays-Bas espagnols et les deux princes de Bavière, quoiqu'appartenant à l'Empire et même étroitement apparentés à l'empereur, se voient forcés de prendre parti pour la France et le nouveau roi d'Espagne. Dès lors, ils sont mis au ban de l'Empire. Joseph-Clément ne peut plus mettre le pied dans ses diocèses allemands ni profiter de leurs menses. Finis les séjours si agréables à Bonn et au palais épiscopal de Liège. Les armées alliées occupent même la cité ardente. En 1702 Joseph-Clément doit quitter sa métropole et n'y rentrera que treize ans plus tard. D'abord il cherche asile auprès de son frère à Namur, ville provisoirement non occupée. Il s'y installe avec sa petite armée (trois à quatre mille militaires, douze pièces à feu), avec sa nombreuse cour (quelques centaines de courtisans, surtout bavarois), avec son nouveau confesseur Glette qui reste 'impérialiste', avec son chapelain supplémentaire, Louis de Sabran, chassé de Liège par les Autrichiens⁸². Mais la vie lui devient difficile car, au ban de l'Empire et exilé de Liège, il vit - lui, son armée et sa cour - aux dépens de Louis XIV, le grand roi qui a toujours, habilement, su tirer profit de l'antijansénisme et qui finalement, pour redorer son blason, le fait plus que jamais⁸³. Afin de provoquer la générosité de son protecteur, Joseph-Clément ne doit que suivre son exemple.

Mais le besoin d'une réaction antijanséniste se fait aussi sentir à Rome. Dans sa faiblesse le pape Clément n'échappe pas à la pression de l'empereur et de ses armées. Constatant la fragilité de la France et l'impuissance des princes bavarois, il devient - comme ceux de Cologne - plus exigeant à l'égard de cet évêque dont la manière de vivre est en contradiction flagrante avec le droit canon et les décrets tridentins. Prié de donner une nouvelle dispense, il l'accorde mais ce sera une dernière et très limitée; il y ajoute l'alternative: sacre ou abdication!

L'abdication? Maximilien-Emmanuel, chef de la famille bavaroise, ne veut pas perdre ces évêchés qu'il considère comme l'apanage de sa Maison. Louis XIV ne le veut pas non plus parce que l'éventuel successeur à Cologne et à Liège pourrait être plus 'impérialiste' et moins 'vasal'.

Le sacre? Louis XIV et le frère aîné n'y voient aucun obstacle; mais Joseph-Clément lui-même, pour des raisons plutôt 'intimes', s'y oppose plus que jamais. Reste une seule issue: l'antijansénisme. Une belle occasion se présente: le *Cas de conscience*. À l'origine ce *Cas* ne fut

⁸² Id., 127.

⁸³ Comme orientation, voir l'article *Quesnel* (par le grand spécialiste en cette matière Joseph CARREYRE) dans *Dictionnaire de théologie catholique*, XIII, 1400-1499.

qu'un mince pamphlet, publié en 1701-1702, se rapportant au formulaire et à son interprétation, que, lors de la Paix de l'Église (1669), Louis XIV avait lui-même imposé au pape Clément IX, mais qu'il avait oublié depuis lors et qu'en 1702 il combattra au point de demander une nouvelle bulle au pape Clément XI⁸⁴.

Bientôt se présente une autre occasion où il peut faire preuve de son zèle antijanséniste: le 30 mai 1703, l'archevêque Précipiano, avec l'assentiment de Philippe V et de Louis XIV, a fait incarcérer à Bruxelles le bruyant janséniste français Quesnel et a confisqué ses papiers qui, croit-on, permettront de percer les mystères qui entourent les jansénistes de partout, sans doute aussi ceux de Liège. Joseph-Clément brûle de zèle.

Lisons "l'extrait" ou résumé d'une lettre que, le 18 juin 1703 (quinze jours après l'arrestation), le P. Sabran écrit de Namur à un confrère de Bruxelles et qui sera transmise au fameux P. Jacques de la Fontaine à Rome:

"... Le confesseur [P. Glette] prévint Son Altesse de l'arrivée [à Namur] de cet homme [Ruth d'Ans, janséniste verviétois, résidant à Bruxelles] et l'avertit de son voyage et de ses desseins⁸⁵; il le supplia ensuite de ne vouloir pas écouter les sollicitations [de ce janséniste] qui ne pouvaient qu'être pernicieuses à la religion. Le prince l'assura qu'il [le janséniste] lui parlerait en vain sur cet article; qu'il [l'évêque] haïssait la secte et qu'il ferait toujours, de son côté, ce qu'il pourrait pour l'extirper. Il ajouta qu'il voulait imiter dans ses deux diocèses [Cologne et Liège] le roi très chrétien et ne conférer dorénavant aucun bénéfice que le promu n'abjurât le jansénisme en signant le formulaire dressé par Alexandre VII en 1664"⁸⁶.

Voilà donc un zèle débordant comme celui dont firent preuve Précipiano et Louis XIV.

Les jésuites qui entourent l'évêque liégeois, veulent alléger sa tâche. En juillet 1703, ils prient le nonce de Cologne de vouloir lui-même imposer le formulaire. Consulté à ce sujet, le pape donne son consentement⁸⁷. Mais entre-temps la situation a déjà changé. Le coup d'éclat de Précipiano, si bien commencé en mai, se termine en échec en septembre. Le prisonnier, Quesnel, le grand coupable, s'est échappé de la prison

⁸⁴ Sur cette bulle, voir L. CEYSSENS, *La bulle "Vineam Domini" (1705) et le jansénisme français*, dans *Antonianum*, 64 (1989), 388-430. Cf. infra.

⁸⁵ Ernest Ruth d'Ans, protégé de Maximilien-Emmanuel, voulait intercéder à Namur en vue d'obtenir la libération de Quesnel à Bruxelles.

⁸⁶ L. CEYSSENS, *Suites romaines de la confiscation des papiers de Quesnel*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 29 (1955), 13-14.

⁸⁷ DEMOULIN, 127-128.

bruxelloise et, via Liège⁸⁸, s'est rendu en Hollande d'où il défend énergiquement sa cause.

C'est seulement le 20 mars 1704 que, depuis sa résidence namuroise, Joseph-Clément lance son mandement antijanséniste. Il condamne sévèrement le pamphlet du *Cas de conscience* qui avait été réimprimé à Liège⁸⁹ et, allongeant la liste des 73 livres jansénistes condamnés par Précipiano 1695, il en interdit 83⁹⁰.

En outre - fait notable - pour la première fois dans l'Empire, il introduit le formulaire: dorénavant personne ne sera admis aux ordres sacrés ou promu aux bénéfices ou offices ecclésiastiques, personne ne sera autorisé à entendre les confessions, à prêcher la parole de Dieu, à diriger les consciences, à gouverner quelque confrérie ou à instruire la jeunesse qu'après avoir signé le formulaire; les examinateurs synodaux interrogeront les candidats principalement sur le *Cas de conscience* et sur les autres erreurs jansénistes; les curés des villes et même ceux des campagnes expliqueront et inculqueront le mandement au peuple⁹¹.

Quinze jours plus tard à peine, le 15 avril 1704, un autre mandement, revenant sur l'impression et la lecture de livres jansénistes, défend sous menace de graves peines, toute communication avec les jansénistes réfugiés à Liège, tels que Quesnel, Ruth d'Ans, Vande Nesse⁹², comme si, en fait, ils avaient été excommuniés⁹³.

Cette dernière mesure fit, certes, preuve d'un zèle antijanséniste exceptionnel, mais dénoncée à Rome, elle y déplut, et l'évêque fut obligé de la révoquer, ce qu'il fit en rejetant la responsabilité sur son vicaire général Hinnisdael⁹⁴.

Le 16 juillet 1705 parut à Rome la bulle *Vineam Domini* que Louis XIV, à la suite du *Cas de conscience*, avait demandée avec insistance,

⁸⁸ Il y serait même resté quelques mois; *Dictionnaire de théologie catholique*, XIII, 1462.

⁸⁹ D'après le *Dictionnaire des livres jansénistes*, Anvers, 1755, p. 218, le *Cas de conscience* aurait été imprimé à Liège chez Broncart, mais cette édition n'est pas mentionnée par DE THEUX, *Bibliographie Liégeoise*, ni par WILLAERT, *Bibliotheca janseniana*; cf. n° 7095; J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVIIIe siècle*, Liège, 1877, II, 384. Le P. Cornet prêcha contra le *Cas*; deux Extraits furent publiés; cf. SOMMERVOGEL, II, 1560.

⁹⁰ DEMOULIN, 130-131. De ces 83 livres condamnés à Liège, 11 seulement se retrouvent dans l'Index romain.

⁹¹ DARIS, *Histoire du diocèse ... le XVIIIe siècle*, II, 384.

⁹² Ce curé de Sainte-Cathérine à Bruxelles fut victime d'une persécution particulièrement sévère de la part de Précipiano; cf. *Biographie nationale*, XV, 610-613.

⁹³ DARIS, *Histoire ... le XVIIIe siècle*, II, 384.

⁹⁴ *Ibid.*, II, 384-385; DEMOULIN, 136.

mais qui finalement ne donna satisfaction à personne, ni aux antijansénistes en général, ni à Louis XIV et à l'archevêque de Cambrai, Fénelon, en particulier⁹⁵.

Pourtant, le 4 septembre Joseph-Clément la fit aussitôt publier par son vicaire général Hinnisdael, en ordonnant à ses diocésains de s'y conformer. Tous les curés et supérieurs réguliers en reçurent un exemplaire qu'ils devaient communiquer à leurs sujets. L'évêque ajouta:

"... Nous déclarons de nouveau que dorénavant personne ne sera admis aux ordres sacrés, ni promu aux offices ecclésiastiques, ni autorisé à entendre les confessions, à prêcher la parole de Dieu, à diriger les consciences ou à remplir d'autres offices de ce genre qu'après avoir souscrit le formulaire. Nous ordonnons en outre, à nos examinateurs synodaux d'interroger tout spécialement ceux qui se présenteront à l'examen sur tout ce qui concerne le jansénisme; s'ils en trouvent qui sont infectés de cette hérésie et qui refusent de signer et de jurer ledit formulaire, nous défendons de les admettre aux ordres sacrés et de les approuver pour exercer une charge ou une fonction ecclésiastique"⁹⁶.

La prompte publication liégeoise de la bulle devait particulièrement toucher Clément XI qui aimait être applaudi et rencontra déjà si peu d'approbation, surtout quant à sa bulle *Vineam Domini*. Ce fait l'aura incité à prolonger l'indulgence à l'égard de cet évêque qui en avait tant besoin. Le zèle du Bavarois doit aussi avoir plu à Louis XIV, car quelques mois plus tard, lorsque l'évêque se présenta à Versailles, il le nommera "un bon théologien"⁹⁷.

Le "cas de conscience" de Joseph-Clément

À l'exemple des jansénistes, Joseph-Clément connut 'son' cas de conscience à lui. Si l'ordinand, le confesseur, le prédicateur, le directeur d'âmes doit faire son devoir et obéir au pape, pourquoi pas l'évêque? Lui suffit-il de poursuivre les jansénistes et de promouvoir le culte de saint Michel, patron des militaires, pour pouvoir conserver son siège - ou plutôt

⁹⁵ Le pape n'avait pas osé se prononcer sur l'infailibilité en ce qui concerne les faits non révélés, et par conséquent avait évité le fond de la question qui restait donc ouverte; cf. n. 84.

⁹⁶ DARIS, *Histoire ... le XVII^e siècle*, II, 485.

⁹⁷ DEMOULIN, 164. C'est à l'occasion de la bulle *Vineam Domini* qu'Henri DENYS, ex-professeur du Séminaire, publia en 1705 son *Epistola Leodiensis de subscriptione formularii* (WILLAERT, n° 6986 et 7364) qui donna lieu à une polémique; DARIS, *Histoire ... le XVII^e siècle*, II, 386; après avoir consulté Rome, Joseph-Clément interdit cet ouvrage le 10 mai 1708. Fénelon intervint par trois lettres contre un nouveau système sur le silence respectueux; *Oeuvres*, IV, 607-663; cf. Karg., I, 181; BRAGARD, *Fénelon*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 43 (1948), 486-489.

ses sièges - épiscopal? Même sans avoir reçu les ordres sacrés, sans mener une vie digne d'un ecclésiastique de son rang?

De plus 'son cas' à lui se complique. À cause des progrès des alliés, l'évêque en fuite a dû quitter Namur et Mons et s'est installé - toujours avec son armée et sa cour - à Lille (dans le diocèse de Cambrai), vivant toujours aux dépens de Louis XIV⁹⁸. Malheureusement il s'y est aussitôt épris d'une petite cafetière, Clémence-Constance Desgroseilliers, qui deviendra l'importante 'Madame de Ruysbeck' (non pas un nom de famille, mais un nom de terre, comme celui de Madame de Maintenon) et dont il aura au moins trois enfants (deux fils qu'il légitimera, et une fille) et à laquelle, malgré la jalousie de la comtesse Fugger et en dépit de son futur sacre et des interventions du nonce et du pape, il restera lié jusqu'à la fin de ses jours⁹⁹.

Son 'cas de conscience' fut donc grave et durable, et au début même très pénible pour lui-même car cet évêque avait peur de Dieu et de la mort. Le fameux Fénelon, archevêque de Cambrai, n'hésitera pas à attiser ses craintes. Il est vrai que cet archevêque eut et, à ce moment-là, a encore son propre cas de conscience. Une série de ses propositions théologiques (comme plus tard celles de Quesnel) avaient été condamnées; il avait été exilé de la cour de Louis XIV, mais il avait réussi à se maintenir grâce à son antijansénisme et à un zèle presque admirable en vue de se réhabiliter. S'il était en mesure de régler le cas de conscience de Joseph-Clément, quel mérite n'en ressortirait-il pas pour lui auprès du pape et du roi?

Pendant Fénelon connaît bien la 'faiblesse' de son collègue et le voit déjà marqué du "sceau de réprobation"¹⁰⁰. Devant l'ultimatum "sacre ou abdication", il ne reste qu'une issue convenable: la conversion. Malgré la Lilloise, Fénelon s'y essaye¹⁰¹. À l'abbaye cistercienne de Looz, près

⁹⁸ M. BRAUBACH, *Der Aufenthalt des Kurfürsten Joseph-Clemens von Köln in Lille*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 120 (1935), 120-135.

⁹⁹ H. SCHÖRS, *Kurfürst Joseph-Clemens und Madame de Ruysbeck*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein*, 97 (1915), 1-77; DEMOULIN, 148-149 et passim. Ces trois enfants s'appelaient Jean-Baptiste-Victor, l'aîné; Constance-Joseph, baptisée le 7 janvier 1707; Antoine-Liévin-Joseph, né en 1709. D'après Karg, I, p. LXX, l'évêque ne reçut jamais ses fils à sa cour, mais leur fit donner une bonne éducation chez les jésuites à Bruxelles; ils feront une belle carrière en France. Cf. *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1863, II, 590-593.

¹⁰⁰ FÉNELON, *Oeuvres*, VIII, 439.

¹⁰¹ DEMOULIN, 155, écrit : "Fénelon avait été mortifié par les reproches que lui avaient faits Maximilien-Emmanuel et Louis XIV, à cause de Joseph-Clément qui s'était retranché derrière ses conseils. Même s'il en fut lavé par le P. Bonomo [confesseur de Maximilien-Emmanuel], l'archevêque de Cambrai évita très soigneusement de rencontrer

de Lille, il lui fit faire une retraite du 1^{er} au 7 août 1706, au terme de laquelle le retraitant exprime le désir de rompre avec son passé dissolu¹⁰². Devant ces sentiments de contrition, et les instances du pape, de Louis XIV et de Maximilien-Emmanuel aidant, Fénelon ne perd pas son temps. Il confère aussitôt les ordres mineurs au pénitent et même, le 15 août, le sous-diaconat. Bientôt suivront les autres ordres majeurs: le diaconat, la prêtrise et le sacre... Mais déjà une nouvelle crise se déclare. Le 12 août, Joseph-Clément prie son frère "de ne pas divulguer son état", car il craint la réaction de Fénelon¹⁰³. De quel 'état' s'agit-il? Madame de Ruysbeck est à nouveau enceinte et bientôt (le 7 janvier 1707) une fille sera baptisée à Lille sous son nom d'origine: Constance-Joseph¹⁰⁴.

De l'ordinand, le cas de conscience se communique à l'ordinant. Fénelon n'ose plus procéder aux ordres sacrés suivants. Le P. Gaetano Bonomo, jésuite, confesseur de Maximilien-Emmanuel, trouve une issue, qui du moins écartera pour quelque temps l'évêque de la mère de ses enfants. Il prendra "des vacances romaines". Il fera, en bonne compagnie, un long voyage par Cambrai, Paris, Versailles, Fontainebleau, Venise, Florence (où il rendra visite à sa sœur qui a épousé un Médicis) et passera l'hiver à Rome. Le pape choisira certainement la meilleure solution: ou bien il lui offrira un nouveau délai, ou bien il lui imposera lui-même la mitre dans quelque basilique romaine, et, qui sait, aussi le chapeau cardinalice. Au retour, il passera certainement par Lorette¹⁰⁵.

Le 12 septembre 1706 il part avec une nombreuse suite¹⁰⁶ et

encore le Wittelsbach après le mois de mai 1705. En outre, nous pouvons voir dans la "profonde horreur de la chair" qui habitait Fénelon, un motif de répulsion face à un prince de l'Église, qui donnait "le mauvais exemple d'un amour déshonnête et criminel", "poison contaminieux" pour ses peuples". De son côté "Joseph-Clément n'appréciait nullement les pressions exercées sur lui par la France et par son frère et le fit savoir. Il confia même au nonce Bussi son éventuel désir de rompre avec eux et de se réconcilier avec l'empereur"; *ibid.*, 150.

¹⁰² Cf. *supra*, p. 381 et n. 7.

¹⁰³ DEMOULIN, 161, n. 1. On s'étonnera de l'audace ou plutôt de la faiblesse et du laxisme de Fénelon devant un ordinand qu'il sait indigne. N'a-t-il pas lu *1 Tim.* 5,22: "Ne te hâte pas d'imposer les mains à qui que ce soit. Ne te fais pas complice des péchés d'autrui"? Noailles, archevêque de Paris, allait prendre, en 1720, une autre attitude face au cardinal Guillaume Dubois, pratiquement déjà premier ministre de Louis XV. Jugeant ce cardinal indigne d'être archevêque de Cambrai, il refusa de le sacrer, même de lui donner les lettres démissoriales, de permettre le sacre dans son propre diocèse et d'y assister. Cf. L. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus: le cardinal Guillaume Dubois (1656-1723)*, dans *Revue des études augustinienne*, 35 (1989), 158.

¹⁰⁴ DEMOULIN, 149.

¹⁰⁵ *Id.*, 155-156; Karg, I, p. LXIII et 73. Cf. aussi note 13.

¹⁰⁶ Dix-huit personnes auraient dû l'accompagner; cf. note 14.

échoue à Versailles où le roi le félicite pour ses connaissances théologiques¹⁰⁷ et l'entretient de ses propres projets antijansénistes (y compris la destruction de Port-Royal), mais lui défend de continuer son voyage; il retournera à Lille et recevra les ordres majeurs; ordonné prêtre le 25 décembre 1706, il célèbre solennellement sa première messe chez les jésuites le 1^{er} janvier 1707. Assiste-t-il aussi au baptême de sa fille le 7 janvier suivant? C'est peu probable.

Le 1^{er} mai Fénelon - non sans problème de conscience - revient à Lille pour le sacre. À cette occasion il prononce un discours enflammé¹⁰⁸ qui passe pour un des sommets de l'éloquence sacrée¹⁰⁹ et l'ordinand, de son propre mouvement, jure de condamner les Cinq propositions de Jansénius même prises "dans tous les sens de l'auteur [Jansénius]"¹¹⁰. Même après le sacre, l'antijansénisme pourrait garder son utilité.

Tout le monde se réjouit, à part peut-être la Lilloise qui, avec ses enfants, a été absolument oubliée durant ces cérémonies. Fénelon écrit une lettre enthousiaste au pape pour lui annoncer la bonne nouvelle et demander le pallium¹¹¹. Clément XI s'empresse de l'envoyer et Fénelon viendra le lui imposer à Lille le 11 juillet¹¹².

Ayant reçu le sacre, voilà Joseph-Clément enfin en règle avec le droit canon et en état d'exercer les fonctions épiscopales. Mais son cas de conscience personnel n'est pas entièrement résolu pour autant. Il y a toujours Madame de Ruysbeck, et malgré le secret dont il s'entoure, ses relations coupables sont connues, du moins dans le monde ecclésiastique. Il

¹⁰⁷ DEMOULIN, 164; cf. p. 382ss et 404.

¹⁰⁸ Voir ce discours dans FÉNELON, *Oeuvres*, V, 604-616.

¹⁰⁹ DEMOULIN, 165.

¹¹⁰ Id., 169; cf. 146. C'est vers cette époque que, dans un moment de ferveur, le nouveau prêtre et évêque dresse une liste des intentions dont il se souviendra aux memento (des vivants et des morts) du canon de la messe; en ces moments précieux il priera, par exemple, pour la comtesse Fugger et pour l'extermination et la conversion des jansénistes; SCHÖRS, *Zum Privatleben*, 126.

¹¹¹ Id., 169. Dès le 6 mai Fénelon, quoique bien averti, avait osé écrire au pape: "... Ex quo [princeps] ... ordines suscepit, temperavit a profanis quae minime decent oblectamentis; proscriptis chartarum aleam; inverecundas histrionum fabulas et cantilenas peccare docentes repudiavit. Pia substituit spectacula, quibus extingui vitia et virtutes accendi cupit. Aulae sollicitus invigilat, ne quid turpe mores inquinet. Dum suae domui cautus praeest, se Ecclesiae Dei diligentiam habiturum praenuntiat. Illum, Sanctissime Pater, quam maxime juvat infantes abluere, domesticos erudire, passim concionari, in singulis Insularum ecclesiis, prout dies festus invitat, missam celebrare. Hoc unum denique in votis est, ut accepto quam primum pallio, ad omnia pontificalis muneris exercitia se totum impendat..."; *Oeuvres*, VII, 626. Outre le pallium, le pape envoya une relique de la sainte Croix, enchâssée dans un crucifix de cristal; DEMOULIN, 170.

¹¹² DEMOULIN, 170.

reconnaît lui-même ses écarts de conduite et s'en repent. Durant la retraite qu'il fait du 3 au 11 mai 1708, il prend "la décision irrévocable d'abandonner toute relation trop intime [rien que cela] avec Madame de Ruysbeck, *ne illa cum (me) scandalum causet ... ne cum illa peccem*": afin qu'avec moi elle ne cause pas de scandale ... afin que je ne pêche pas avec elle¹¹³. Évidemment comme dans le livre de la *Genèse*, c'est elle qui est à l'origine du mal. Lui, il n'est que faible... et fécond. Bientôt il sera père d'un second fils. Mais il se maintient et prend même les allures d'un évêque tridentin: selon les circonstances il apparaît en grand apparat, portant une haute mitre, administrant des ordinations¹¹⁴, célébrant des messes solennelles, montant en chaire, présidant aux vêpres festives, visitant huit paroisses où il prêche contre le jansénisme¹¹⁵.

Il est soutenu par d'autres. Le 3 juin 1708, son chancelier Karg, correspondant assidu du cardinal secrétaire d'État à Rome, fait remarquer indirectement au pape combien l'évêque de Liège, avec son vicaire général Hinnisdael, défend l'autorité pontificale dans l'affaire du janséniste Henri Denis, professeur chassé du Grand Séminaire¹¹⁶.

À Valenciennes, où la cour princière a dû s'installer en 1708, Madame de Ruysbeck couvre soigneusement son évêque et cache ses relations avec lui. Ostensiblement elle assiste chaque matin à la messe chez les urbanistes¹¹⁷, ce qui ne l'empêche pas, en 1709, de donner naissance à son second fils, Antoine-Liévin-Joseph¹¹⁸. De plus, ses enfants elle les cache à Bruxelles où les jésuites s'occuperont de l'éducation des deux garçons.

À Liège, le vicaire général Hinnisdael soutient aussi la cause de son évêque si peu digne de sa mitre, en pourchassant la moindre trace de jansénisme¹¹⁹. Il le défend même contre les entreprises du nonce de Co-

¹¹³ Ibid., 177.

¹¹⁴ En exerçant les fonctions religieuses le caractère 'théâtral' bavarois de Joseph-Clément perçait quelquefois. SAINT-SIMON (*Mémoires*, 1711) raconte de quelle manière plutôt drôle l'évêque de Liège célébrait la messe à Versailles devant la Dauphine, la duchesse de Bourgogne et y ajoute l'anecdote sur le fameux sermon - poisson d'avril. Voir supra, p. 389 et note 41. Un autre jour, pendant la procession chez les carmes, il met tout à coup sa mitre sur la tête d'une vieille femme, provoquant par là l'hilarité mais non l'édification des fidèles; cf. H. SCHRÖRS, *Zum Privatleben*, 129.

¹¹⁵ Ibid., 172-173; "événement rarissime, visite d'un type particulier, mais on ne peut lui dénier un caractère canonique"; A. DEBLON, *Les visites de paroisses dans le diocèse de Liège aux temps modernes*, dans *Leodium*, 65 (1980), 50.

¹¹⁶ Karg, I, 216.

¹¹⁷ DEMOULIN, 279.

¹¹⁸ Id., 149-150.

¹¹⁹ Id., 153-154.

logne qui, persuadé que les choses vont mal à Liège, y vient faire des visites canoniques sur l'ordre du pape; Hinnisdael lui résiste au point d'encourir des peines ecclésiastiques¹²⁰.

Quand, le 18 novembre 1709, ce fidèle serviteur meurt, Joseph-Clément confie sa tâche à un autre collaborateur énergique, Rossius de Liboy, son évêque auxiliaire, ancien élève des jésuites à Pont-à-Mousson. Celui-ci continuera la croisade antijanséniste¹²¹. Louis XIV s'en réjouit. Au printemps 1713, quand il attend déjà avec impatience 'sa' nouvelle bulle contre les jansénistes, l'*Unigenitus*, il écoute volontiers la harangue de l'évêque de Liège, son parent, qui péroré sur "les jansénistes ces loups dévorants"¹²².

Quant à publier cette nouvelle bulle, donnée à Rome le 8 septembre 1713, Joseph-Clément ne s'empresse pas moins que Louis XIV lui-même¹²³. Karg écrit le 13 octobre 1713 à Paolucci:

"On attend avec impatience de savoir comment sera reçue et publiée en France la bulle contre le P. Quesnel. Certains croient que divers évêques du royaume pourront condamner les *Réflexions* [de Quesnel] condamnées par la bulle, mais indépendamment des 101 propositions censurées par Sa Sainteté; il faut noter que certaines d'entre elles semblent avoir été approuvées par l'Assemblée [du clergé de 1700]"¹²⁴.

En effet, comme le craignaient Karg et son maître, ces 101 propositions condamnées provoquaient de graves difficultés dans l'Assemblée spéciale des évêques, de sorte que la publication officielle ne sera imposée en France que le 21 mars 1714¹²⁵.

Dans son zèle, Joseph-Clément agit avec une célérité extraordinaire; il est le tout premier évêque de l'Europe du Nord à promulguer la nouvelle bulle. Le 15 novembre 1713 déjà Liboy ordonne d'obéir à la constitution, la fait afficher dans tout le pays et le P. Stephens, président du Séminaire, reçoit l'ordre de ne retenir aucun séminariste qui n'ait souscrit au formulaire et à la dernière constitution *Unigenitus* comme aux précé-

¹²⁰ Karg, I, 283-290; DEMOULIN, 204.

¹²¹ Pierre Le Jeune, chanoine de Saint-Martin à Liège, écrit alors à Quesnel: "Le prince notre évêque a nommé M. de Liboy, suffragant de Liège, administrateur du vicariat de Liège par interim. Dieu veuille avoir pitié de notre pauvre église et de la vôtre"; L. E. HALKIN, *Louis-François Rossius de Liboy*, dans *Leodium*, 72 (1987), 47.

¹²² DEMOULIN, 239-240.

¹²³ L. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus: Louis XIV*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 55-56 (1985-1986), 158-161.

¹²⁴ Karg, II, 671.

¹²⁵ L'Assemblée du Clergé n'expédia l'ordre de procéder à la publication, avec ses instructions, que le 21 mars; L. CEYSSENS, *Autour de la bulle Unigenitus: son acception par l'Assemblée du Clergé*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 80 (1985), 751.

dentes¹²⁶.

Naturellement Louis XIV et le pape apprennent aussitôt ce bel empressement, s'en réjouissent et sentent s'accroître, à l'égard de l'évêque, l'un son indulgence, l'autre sa générosité. Dès le 15 décembre suivant le chancelier Karg se rend à Paris pour en cueillir les fruits: le roi doit protéger les intérêts de l'évêque au Congrès d'Utrecht. Le Tellier, le puissant confesseur, apprend aussi, à sa joie, la grande nouvelle¹²⁷. Fénelon, de son côté, félicite son disciple qui a bien devancé sa propre publication cambrésienne¹²⁸. Ainsi cette bulle qui avait été conçue à Paris pour écarter de son siège un évêque très respectable, servait à Liège à y maintenir un indigne.

Le 29 janvier 1714, quand les évêques français sont toujours occupés à examiner et à réexaminer la bulle afin de pouvoir, en gallicans, "juger avec le pape", Joseph-Clément y revient pour condamner globalement toutes les publications dirigées contre elle, ce que Rome même n'ose pas faire, tant certaines d'entre elles, par exemple les *Hexaples*, sont irréfutables¹²⁹.

Enfin, la paix d'Utrecht et les suivantes de Ratstadt et de Baden sont favorables aux électeurs de Bavière. En 1715 l'évêque exilé peut rentrer à Liège et se réinstaller à Bonn. Dorénavant maître absolu, il montrera le zèle d'un évêque tridentin¹³⁰; il veut même améliorer les mœurs de son clergé liégeois. Il sera surtout antijanséniste. S'agit-il d'un empressement superflu? Nullement. Les temps ont changé. Louis XIV et son énergique confesseur ont disparu. Le Régent, neveu de Joseph-Clément, ne cherche nullement l'appui des antijansénistes. Noailles, cardinal, archevêque de Paris, la cible de la bulle, reçoit la direction du Conseil royal de conscience. Le zèle antijanséniste ne semble plus de saison. A-t-il encore un but? L'affaire du cumul a été définitivement classée. Celle du sacre est réglée. De main forte Joseph-Clément dirige ses diocèses, y officiant à sa manière théâtrale¹³¹.

¹²⁶ DARIS, *Histoire ... le XVIIe siècle*, II, 389; DEMOULIN, 238.

¹²⁷ DEMOULIN, 239.

¹²⁸ Fénelon ne publiera la bulle que le 29 juin 1714; *Oeuvres*, V, 131-187. Il avoua d'avoir ressenti, en recevant la bulle, "une des plus grandes consolations que j'aie senties depuis que je suis au monde"; *ibid.*, VIII, 192; cf. CEYSSENS-TANS, *Autour de l'Unigenitus*, 570. Consulté par Clément-Joseph, le 8 mars 1713, Fénelon avait relevé les erreurs découvertes dans l'*Epistola* (relative au formulaire) d'Henri DENYS; *ibid.*, VIII, 170-173.

¹²⁹ DARIS, *Histoire ... le XVIIe siècle*, II, 389; REUSCH, *Der Index*, II, 736.

¹³⁰ Dans son ouvrage, DEMOULIN y consacre la troisième partie: *Un évêque tridentin à Liège (1715-1723)*.

¹³¹ Voir le *Tableau des fonctions épiscopales de Joseph-Clément de Bavière (1715-1720)*, dans DEMOULIN, 258-259.

Mais... la Lilloise a suivi le père de ses trois enfants, à Liège d'abord, à Bonn ensuite. À Liège où les mœurs sont plus relâchées, le clergé ne semble pas s'en apercevoir. Mais à Cologne le nonce Jérôme Archinto et le chapitre cathédral s'en scandalisent et protestent. Joseph-Clément semble d'abord s'en préoccuper si peu qu'à l'exemple de Louis XIV, il procède à la légitimation de sa progéniture (du moins de ses deux fils), même deux fois, d'abord en 1715 à Bruxelles devant le Conseil de Brabant qui agit au nom de l'empereur, ensuite en 1716 devant le Régent pour assurer le capital qu'il a déposé à l'Hôtel de ville en faveur de ses fils qui, croit-il, feront carrière en France¹³². Tout au plus se montre-t-il quelque peu accommodant en installant Madame de Ruysbeck dans des maisons plus ou moins proches, la dernière même sans passage souterrain¹³³. Il défend énergiquement l'honneur de la mère de ses enfants et le sien propre. Il présente des témoignages favorables de ses confesseurs, de professeurs en théologie, de témoins divers. Les urbanistes de Valenciennes rappellent comment Madame de Ruysbeck assistait dévotement, chaque matin, à la messe dans leur chapelle conventuelle¹³⁴.

En 1716-1717, même le fameux P. Le Tellier, le confesseur exilé de Louis XIV, surgit à Liège, à Aix-la-Chapelle et à Bonn pour défendre l'innocence de son ancien collaborateur dans l'antijansénisme et pour réanimer son zèle¹³⁵.

Finalement, devant les attaques inlassables du nonce, l'évêque perd son calme et recourt au chantage. Si on continue à importuner la mère et le père de ses enfants, il ne se confessera plus, il ne dira plus la messe, il

¹³² Ibid., 268-269; 319. Le chanoine liégeois Pierre Le Jeune écrit le 21 avril 1716 à Quesnel: "... Vous aurez appris d'autre que moi la légitimation que l'empereur et le Conseil de Brabant ont fait de ses deux fils issus d'une cafetière de Lille, qui roule avec magnificence à Bruxelles. Tout le monde sait le cas, et il n'y a plus de pudeur, plus de honte; la vanité, la charnalité et la lubricité devient publique, et personne en crédit ne parle, ne se remue pour l'arrêter..."; J. TANS, *Pasquier Quesnel*, 504. En réalité ses deux fils ne feront pas carrière en France, mais auprès de leur oncle Maximilien-Emmanuel et leur cousin Jean-Théodore de Bavière, évêque de Cologne et de Liège; *Dictionnaire de la noblesse*, II, 591.

¹³³ "... Dès le mois d'août 1714 l'électeur de Cologne avait acheté à Bonn pour Madame de Ruysbeck une maison près du palais (dans la Bisschofsgasse). Trop près même, et en 1715, Madame de Ruysbeck dut aller s'installer à l'autre bout de la ville, sans souterrain reliant les deux lieux, assura Joseph-Clément. Celui-ci se défendit auprès du nonce en lui représentant qu'ils n'étaient jamais seuls et que leur conversation était édifiante"; DEMOULIN, 262-263.

¹³⁴ DEMOULIN, 279-280.

¹³⁵ DEMOULIN, 281. Le Tellier aurait fait ces démarches aussi pour des raisons politiques, à savoir pour contrecarrer le Régent; cf. CEYSSSENS-TANS, 396.

n'exercera plus aucune de ses fonctions épiscopales¹³⁶. Et effectivement, en ces années, le zèle de l'évêque à exercer son ministère faiblit¹³⁷. Il menace même de rejoindre les évêques 'opposants' de France¹³⁸.

Le 22 octobre 1717, après deux ans de vains efforts pour ramener Joseph-Clément à de meilleurs sentiments, le nonce Archinto soumet le Cas nouveau au pape, en y mêlant le chancelier Karg, "ce maître démoniaque de l'évêque scandaleux"¹³⁹. Il provoque à Rome, de la part du pape et du cardinal secrétaire d'État, une "réaction horrible"¹⁴⁰. Scarlatti, l'agent romain de Clément-Joseph, se voit refuser l'audience¹⁴¹.

Le 27 novembre, de sa main nerveuse, Clément XI écrit personnellement un bref à l'évêque, le priant de mettre fin au scandale, mais dans son indécision il n'expédie son document que le 15 décembre suivant, quand les 'preuves' d'Archinto sont arrivées¹⁴². Mais le nonce lui-même tarde à remettre le bref jusqu'en avril 1718, au moment où Joseph-Clément, en présence de Madame de Ruysbeck, célèbre à Liège, avec sa magnificence habituelle, les cérémonies de la Semaine Sainte. En lisant le document, l'évêque est "estomaqué"¹⁴³, mais ne pense pas un instant à obéir. Karg doit recourir à tous les moyens pour défendre la mère des enfants épiscopaux¹⁴⁴.

En effet, quand cela ne lui convient pas, un évêque antijanséniste peut se dispenser d'obéir, même à un ordre personnel du pape; au détriment de ses adversaires, il se fait pardonner désobéissance, scandale, présence de la mère de ses enfants¹⁴⁵.

C'est précisément en l'été 1718 - l'offensive d'Archinto, après trois ans, bat son plein - que le pape intervient et lance une nouvelle bulle assez singulière *Pastoralis officii* (du 28 août 1718). Dépité par la politique ac-

¹³⁶ DEMOULIN, 273-274.

¹³⁷ Id., 261-262.

¹³⁸ Id., 274.

¹³⁹ Id., 276-277.

¹⁴⁰ Id., 277.

¹⁴¹ Id., 274.

¹⁴² Id., 277. Les témoignages à décharge s'accumulent, 279-280.

¹⁴³ Id., 278.

¹⁴⁴ L. c.

¹⁴⁵ Certes, quoique "bon théologien", Joseph-Clément, évêque et prince, tellement occupé, pouvait ignorer que le 18 mars 1666 Alexandre VII, pape antijanséniste, avait condamné cette 41^e proposition (de Jean Sanchez): "Non est obligandus concubinarium ad ejiciendam concubinam, si hac nimis utilis esset ad oblectamentum concubinarium, ... deficiente illa nimis aegre ageret vitam, et aliae epulae taedio magno concubinarium afficerent, et alia famula nimis difficile inveniretur" (DENZINGER-SCHÖNMETZER, 454). Mais les moralistes de Cologne et de Rome n'avaient pas oublié cette condamnation.

commodante du Régent et par l'appel des évêques opposants, Clément ne rejette pas, n'excommunie pas explicitement les jansénistes - cela il n'ose pas le faire - mais il se sépare lui-même d'eux et demande aux évêques de suivre son exemple¹⁴⁶. C'est une tantième bulle destinée à exterminer définitivement le jansénisme mais qui, en réalité, va en augmenter et en prolonger l'action au profit des antijansénistes.

En effet, les malins vont en profiter, en France et ailleurs. À Malines, Thomas d'Alsace¹⁴⁷ est, cette fois, le tout premier à l'utiliser. À Liège et à Cologne Joseph-Clément qui, en 1713, lors de la bulle *Unigenitus*, avait donné un si bel exemple d'empressement, hésite. C'est étonnant: déployer un zèle ostensible aurait pu servir à faire oublier définitivement l'affaire Ruysbeck. D'ailleurs, son hésitation est d'autant plus surprenante que l'irrésistible P. Le Tellier venait de passer¹⁴⁸. Pourquoi Joseph-Clément a-t-il finalement manqué son coup? D'après Demoulin, il y a 'un faisceau' de raisons¹⁴⁹.

Il y a tout d'abord l'empereur qui craint de voir ses évêques s'engager dans un jansénisme si fatal pour l'Europe; mais cette hésitation impériale n'offre-t-elle pas l'occasion d'étaler un zèle doublement méritant à Rome, si du moins on ose, selon les avis pontificaux, donner à l'empereur et au pape ce qui leur est dû? Thomas d'Alsace, l'archevêque de Malines, sait en profiter, même très rapidement. Il y a ensuite Madame de Ruysbeck qui domine l'évêque. Elle veut régner comme Madame de Maintenon et hait le nonce d'Archinto, son persécuteur à elle. Il y a encore Karg qui depuis sa jeunesse connaît Rome et s'en défie toujours davantage. Il veut rester fidèle à son maître et continuer à le gouverner. Il y a finalement le Régent¹⁵⁰ qui, poursuivant un accommodement entre ses évêques constitutionnaires et anticonstitutionnaires, est froissé par la bulle et l'a même renvoyée à l'auteur. En la publiant l'oncle de Liège aurait offensé le neveu de Paris et même pu mettre en danger l'avenir de ses enfants et le capital déposé pour eux à l'Hôtel de ville de Paris.

Malgré tout il est vrai que, dès janvier 1719, Joseph-Clément a fait

¹⁴⁶ L. CEYSSENS, *Autour de la bulle "Unigenitus": la bulle "Pastoralis Officii"*, dans *Antonianum*, 61 (1986), 340-380.

¹⁴⁷ L. CEYSSENS, *Autour de la bulle "Unigenitus": Le cardinal d'Alsace*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 66 (1988), 792-828.

¹⁴⁸ DEMOULIN, 281. Le 11 novembre 1715, Le Tellier avait reçu la permission d'aller prendre les eaux à Aix-la-Chapelle; il n'arriva qu'après la saison et put rester à Liège jusqu'à la saison suivante. Mais ses voyages "en Allemagne, sous prétexte des eaux, n'ont eu pour but que d'animer les électeurs ecclésiastiques"; cf. CEYSSENS-TANS, 396, n. 207.

¹⁴⁹ DEMOULIN, 293.

¹⁵⁰ L. CEYSSENS, *Autour de la bulle "Unigenitus": le Régent (1674-1723)*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 57 (1987), 111-163.

préparer par son vicaire général de Cologne, Jean-Arnold de Reux, un mandement de publication, mais celui-ci étant prêt, il refuse d'aller plus loin, se retranchant derrière des raisons qui à la Nonciature de Cologne et à la Curie romaine sont considérées comme de belles excuses. Archinto augmente la pression, mais sans résultat aucun. Finalement, le 17 juin 1719, une lettre personnelle du pape exige la publication immédiate¹⁵¹.

Enfin, le 6 juillet 1719, Joseph-Clément signe un mandement pour tous ses diocèses. Les deux jésuites, François Weidert, son confesseur, et Barthélémy des Bosses, Liégeois, professeur à Cologne¹⁵², qui l'ont composé, en ont fait un appel à la croisade contre les jansénistes "abhorrés" que l'évêque veut extirper pour le salut du peuple de Dieu. Les louanges à l'adresse du pape Clément XI n'y manquent pas¹⁵³.

Quelques jours plus tard, le 17 juillet, Joseph-Clément revient sur sa publication pour rappeler que Liège ne doit devenir ni un repère de jansénistes ni un asile pour des étrangers qui, sans être mariés, vivent dans le péché. La cité épiscopale ne doit nullement devenir une nouvelle Babylone¹⁵⁴. Enfin le 1^{er} août, les curés et les supérieurs réguliers reçoivent l'ordre de lire ou de résumer pendant le prône du dimanche suivant les documents pontifical et épiscopal.

Sans tarder, l'évêque reçoit du pape un petit mot d'éloge (en date du 9 août), mais bientôt il doit constater quelle occasion il a manquée par sa lenteur. L'archevêque de Malines qui a été le premier à publier la bulle, à exiger de son clergé séculier et régulier un serment particulier concernant les bulles *Unigenitus* et *Pastoralis* et à publier le résultat triomphal dans ses *Acta ecclesiae Mechliniensis* (1719), se voit dès le 29 novembre de cette année coiffé du chapeau cardinalice¹⁵⁵.

Le silence prolongé de Joseph-Clément devait d'autant plus étonner que, le 26 octobre 1718, deux mois après la bulle, sans parler d'elle, il avait donné d'importantes instructions disciplinaires, surtout quant à l'ac-

¹⁵¹ DEMOULIN, 291-292.

¹⁵² SOMMERVOGEL, I, 1856-1857.

¹⁵³ DARIS, *Histoire ... le XVII^e siècle*, II, 389; W. DEINHARDT, *Der Jansenismus in deutschen Landen*, Munich, 1929, 34; DEMOULIN, 292. Les auteurs du mandement rappellent l'apologie antigallicane que le cardinal Henri de Bissy avait propagée: tous les évêques de l'univers, sauf de rares exceptions, ont reçu la bulle; par conséquent l'appel des jansénistes au futur concile est tout à la fois hérétique et schismatique; en conséquence les diocésains éviteront toute relation avec les appelants et dénonceront ceux qui en auraient. Voir mon étude: *Autour de la bulle "Unigenitus": le cardinal de Bissy (1657-1737)*, dans *Antonianum*, 63 (1988), 74-115.

¹⁵⁴ DEMOULIN, 292.

¹⁵⁵ Voir mon étude sur d'Alsace.

cès au sacerdoce¹⁵⁶; à l'exemple de Malines, il aurait facilement pu exiger un serment concernant ces deux bulles antijansénistes. S'il ne le fit pas, c'était à ses riches et périls.

Mais l'évêque sait se racheter. Alors qu'en automne 1719 le nonce Archinto, son adversaire, a déjà commencé, à l'exemple de Malines, à exiger un serment d'adhésion aux bulles¹⁵⁷, lui-même ordonne en 1720 à tous les prêtres de son diocèse d'adhérer publiquement, au cours de leurs réunions décanales, à la bulle *Unigenitus*¹⁵⁸.

Malheureusement, Joseph-Clément n'en recueille pas le succès malinois. Il rencontre des résistances même énergiques de la part de son clergé séculier et régulier¹⁵⁹. Les *Acta ecclesiae Leodiensis*, nullement victorieux, ne paraîtront qu'en 1740 sous Jean-Louis d'Elderen¹⁶⁰.

En attendant, l'action antijanséniste du Bavaois ne reste pas entièrement sans résultat. À l'exemple de Louis XIV, il peut jusqu'à sa mort (en 1723) mener à Bonn une vie à la fois dévote et mondaine¹⁶¹, même aux côtés de la mère de ses enfants. Celle-ci ne sera plus inquiétée ni par Cologne ni par Rome¹⁶². À l'exemple de Mme de Maintenon, elle tient le haut pavé¹⁶³, influence le gouvernement, même ecclésiastique; pour subvenir à ses propres besoins, elle trafique les bénéfices¹⁶⁴. Comme à une reine, encore à l'exemple de la "reine secrète" de France, Rome lui donne pour cinq ans le privilège de s'introduire dans la clôture des religieuses¹⁶⁵.

Cette faveur spéciale valait bien, à ses yeux, cette autre que jusqu'elle elle avait en vain désirée: une déclaration pontificale sur l'honnêteté de celle qui assistait le siège épiscopal et assurait, comme Mme de Mainte-

¹⁵⁶ DEMOULIN, 287.

¹⁵⁷ Id., 295.

¹⁵⁸ SIMENON, *Le jansénisme à Liège*, dans *Revue ecclésiastique de Liège*, 16 (1924), 98.

¹⁵⁹ Il y avait surtout Hoffreumont; cf. L. E. HALKIN, *L'appel de Servais Hoffreumont au Conseil aulique*, dans *Augustiniana*, 13 (1963), 342-370.

¹⁶⁰ WILLAERT, *Bibliotheca*, n° 10437.

¹⁶¹ DEMOULIN, 117-118.

¹⁶² Il faut noter que "Madame de Ruysbeck eut alors l'habileté d'annoncer qu'elle se retirait à Bruxelles. Archinto en fit part à Rome et La Trémoille [ambassadeur de France] en profita pour arracher à Clément XI une déclaration favorable à l'honneur de cette dame"; DEMOULIN, 280.

¹⁶³ DEMOULIN, 319.

¹⁶⁴ Henri LONCHAY, *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au XVII^e et au XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1889, 138.

¹⁶⁵ DEMOULIN, 320; SCHÖRS, *Kurfürst Joseph Clemens und Madame de Ruysbeck*, 40 et 74-77. En effet, le pape lui concéda cette faveur remarquable "ob notam et probatam tuam singularem virtutem, pietatem et charitatem..."; 75.

non, l'honnêteté du siégeant.

Grâce surtout au zèle antijanséniste du père de ses enfants, elle peut, sans être désormais inquiétée, rester près de lui jusqu'à la fin de ses jours¹⁶⁶.

Sint-Truiden

Lucien CEYSSENS

¹⁶⁶ Joseph-Clément mourut le 12 novembre 1723 à 8 heures du soir après une assez longue maladie; cf. L. DEMOULIN, *La maladie et la mort de Joseph-Clément de Bavière d'après les lettres du nonce de Cologne (1723)*, dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 46-47 (1976-1977), 281-304. D'après le nouveau nonce de Cologne, C. de Cavalieri (1722-1730), l'évêque mourut "pendant qu'il s'entretenait pieusement avec son confesseur et son prédicateur, jésuites. La perte d'un si bon prince sera sans doute sensible aux sentiments paternels de Sa Béatitude"; 303. Joseph-Clément fut enterré dans sa cathédrale de Cologne où depuis des années, il n'avait plus pu mettre le pied. La mère de ses enfants lui survécut de quelques mois.